

évaluations externes, faciliter les missions de contrôle effectuées par le FONAENF et les services de l'éducation.

4.4.4. Rôle du Fonds pour l'Alphabétisation et l'Education Non Formelle (FONAENF)

Le FONAENF se donne pour ambitions de mobiliser des finances auprès de l'Etat, des partenaires au développement et du privé ; de financer des projets et programmes présentés par les opérateurs d'alphabétisation et en éducation non formelle ; renforcer les capacités des intervenants sur le terrain et de promouvoir un environnement lettré par le financement des activités de post-alphabétisation.

4.4.5. Rôle des communautés bénéficiaires

Les bénéficiaires ont un rôle actif à jouer dans leur formation dans la trilogie du développement à savoir: éducation, responsabilisation, autonomisation. Ils devront donc mettre à contribution leurs compétences pour la détermination du domaine de l'alphabétisation souhaitée, l'identification des apprenants, l'organisation de la participation de la communauté à travers le comité de gestion, participer à la gestion administrative du sous projet d'alphabétisation par la mise en place et le soutien de comités de gestion fonctionnels, la signature de protocole d'accord avec les opérateurs, la tenue du registre de chaque centre par le comité de gestion , de contribuer au financement du programme en nature et / ou en espèces selon les minima fixés dans le manuel de procédures du Fonds et d'assumer des charges techniques en participant à la micro planification de la formation, à la mobilisation des compétences locales disponibles, au contrôle des apprentissages et à l'étude d'impact du programme.

4.4.6. Les cycles d'alphabétisation /formation

Le second forum national sur l'alphabétisation, tenu en décembre 2004, a permis l'élaboration et la validation de nouveaux curricula expérimentés au cours de la campagne 2004-2005. Ce transfert des compétences suggère deux cycles d'apprentissage : l'un consacré à l'alphabétisation / formation de base avec deux niveaux, l'autre aux formations optionnelles que sont : la formation en Culture Scientifique et Technique (CST), l'Apprentissage du Français Fondamental et Fonctionnel (A3F) et les Formations Techniques Spécifiques (FTS).

5. Présentation et analyse des données

5.1. Présentation des données

Il sera question de relever d'une part l'évolution de l'alphabétisation au Burkina Faso ainsi que les difficultés liées à l'affairisme des opérateurs.

5.1.1. Le niveau d'alphabétisation au Burkina Faso

Selon les données collectées en août 2016 auprès du FONAENF, l'INSD³ a relevé 34,5% de taux d'alphabétisation en 2014. L'évolution de l'offre en AENF de 2013 à 2016 se présente comme suit :

3.

- en 2013, 13 000 centres ont été ouverts ;
- en 2014, 10044 ont fonctionné ;
- en 2015, 60075 centres ont été ouverts et
- en 30254 centres sont ouverts en 2016.

Le rapport de 2016 n'étant pas encore finalisé, celui de 2015 fait état de 467 opérateurs, 6075 centres avec une douzaine de formules⁴ dont quatre seulement pour les adolescents. Avec une participation féminine de 69%, l'AENF a connu un taux de succès de 95% en 2015. Le taux de déperdition est estimé à 15% contre 40% en 2002 et celui d'abandon inférieur à 5%. Les formules pour les Adolescents très onéreuses représentent 1% de l'offre globale de formation soit 4% du budget national affecté au Non formel.

5.1.2. Le dysfonctionnement constaté

De ce qui précède, nous pouvons dire que l'AENF est susceptible de réduire considérablement voire éliminer l'analphabétisme au Burkina Faso. Le budget y affecté, même si l'on peut penser qu'il est relativement faible, révèle une volonté politique à promouvoir ce sous-secteur de l'éducation. Cependant, malgré les statistiques, la décadence du nombre des centres ainsi que l'évolution très faible du taux d'alphabétisation révèle des difficultés dans la gestion de ce sous-secteur de l'éducation. Pour cet article, nous avons seulement planché sur les dysfonctionnements causés par l'affairisme des promoteurs directs de l'AENF que sont les opérateurs.

5.1.2.1. La mauvaise fréquentation

Les auditeurs déclarés alphabétisés reprennent souvent la même formation. En effet, le fonds reconnaît que les données qui leur parviennent sont fausses.

Ceci s'explique par l'absence d'un environnement lettré conduisant une grande partie des alphabétisés à l'analphabétisme de retour, et aussi au carriérisme des apprenants. Il a été relevé par les contrôleurs, que 50% des déclarés alphabétisés reprennent les classes pour plusieurs raisons dont :

- ils n'ont pas reçu d'attestation,
- ils n'ont pas eu accès à des formations techniques spécifiques qui vont leur permettre de développer des compétences professionnelles en vue de les réinvestir dans le cadre des métiers ;
- certaines formules sont plus nanties et attrayantes. Par exemple, les centres REFLECT avec les idées action attirent les néo alphabétisés ayant bénéficié de la formation initiale (AI), la Formation complémentaire de Base (FCB⁵), à se réinscrire dans l'espoir d'acquérir des aptitudes professionnelles ;
- d'autres sont financées par des partenaires spécifiques qui ont intégré des Activités Génératrices de Revenus (AGR) dans le financement ;
- il existe des centres fictifs (théoriquement les statistiques génèrent un public important) de fait de la complicité entre opérateurs et structures déconcentrées de l'Etat, trafic d'influence qui fait que ces centres fictifs sont difficilement identifiables car ces mauvaises pratiques sont voilées.
- le taux d'achèvement au primaire étant de 60% fait que le formel envoie chaque année 40% de demandeurs déscolarisés qui gonflent le taux de la demande en AENF.

4. Une formule en AENF est un modèle d'enseignement / apprentissage sous-tendu par des méthodes et des principes de base qui en régissent la forme et déterminent les pratiques pédagogiques ainsi que les activités de formation technique concourant à la réalisation des objectifs éducatifs préalablement définis. Autrement, la formule pourrait se définir comme un système logiciel dont le déroulement permet de formater le profil des apprenants, le temps de leur entrée et de leur sortie. Les pratiques, en principe, sont les activités mises en œuvre pour réaliser les objectifs de la formule. En principe, elles procèdent des objectifs de la formule.

5.

Au-delà de cette mauvaise fréquentation, le nombre de CPAF ne connaît pas une évolution stable.

5.1.2.2. *L'évolution très lente de l'AENF malgré les données quantitatives encourageantes*

En 2006, le taux d'alphabétisation était d'environ 26,7%. En 2014, sept ans après, l'INSD dénombrait 34,5% de taux d'alphabétisation alors que l'Education Pour Tous (EPT) en prévoyait 60%. Malgré les efforts consentis au profit de ce sous-secteur de l'éducation, nous estimons que le résultat est insuffisant et connaît même une décadence. En effet, selon le FONAENF, pour 13 000 centres ouverts en 2013, 10044 ont fonctionné en 2014, 60075 en 2015 et seulement en 30254 centres sont ouverts en 2016. Si les résultats présentés au 3.1.1. reflétaient la réalité, le nombre de centres ne devraient pas connaître une diminution remarquable. Nous analysons toutefois, les dysfonctionnements liés au manque de motivation des opérateurs.

5.2. *Analyse des données*

Pour analyser les données, nous nous proposons de présenter les conditions d'éligibilité des opérateurs déterminées par le FONAENF avant d'examiner les astuces de tricherie de ces derniers.

5.2.1. *Les conditions d'éligibilité au FONAENF*

Le FONAEN finance les opérateurs confirmés, expérimentés c'est-à-dire ceux ayant une expérience de trois ans au moins dans l'AENF. Pour ce faire, il leur faut une reconnaissance juridique, avoir un siège, avoir conduit des campagnes d'alphabétisation durant trois ans. Ces données sont fournies par la Direction Provinciale de l'Education Nationale (DPENA⁶) qui remplit une fiche précisant la formule utilisée, l'ancienneté, le nombre d'apprenants, les taux de déperditions, d'abandons et de succès. Pour juger de la performance des résultats, le FONAENF exige un taux de succès minimum de 60% et un faible taux de déperdition en deçà de la moyenne nationale, l'efficacité du personnel en l'occurrence le responsable FTS (qui est jugé à partir de l'examen de son curriculum vitae), ainsi que les animateurs, les superviseurs et les coordonnateurs. Le candidat au financement doit également signer un protocole d'entente avec la communauté à la base et un certificat d'engagement à se soumettre aux exigences du fonds. Ces conditions d'éligibilité sont jugées très contraignantes pour les opérateurs en AENF.

5.2.2. *L'affairisme des opérateurs en AENF*

Pour contourner les contraintes des conditions d'éligibilité, les opérateurs fournissent de fausses données. Par exemple, dans le rapport, des opérateurs mentionnent 5% de déperdition pour un taux de déperdition réel de 20%. En vue d'obtenir de bons résultats, ils évaluent les anciens alphabétisés et présentent 100% de succès même pour des centres fictifs. Le FONAENF, au regard des données, leur ajoute des centres, qui n'existeront que sur les rapports. A la phase suivi évaluation, les évaluateurs décèlent des mauvais opérateurs alors qu'à l'évaluation finale tous les promoteurs sont jugés satisfaisants, d'où la complicité entre opérateurs et agents de l'Etat en charge de l'AENF dans les structures déconcentrées.

6. DPENA la Direction Provinciale de l'Education Nationale

5.2.2.1. *Le matériel servi dans les centres*

Les tables et les bancs fournis dans les CPAF sont souvent de mauvaise qualité, vétustes ou vraiment économiques. Même si la somme de 150 000 FCFA allouée à l'achat du matériel depuis 2002 semble dérisoire et dépassée, le mobilier servi est souvent hors d'usage. Il existe des CPAF où des apprenants sont assis sur des pierres, des troncs d'arbres, des sacs vides usés, des nattes et/ou des pagnes étalés ou à même le sol et où des femmes enceintes peinent à se courber pour écrire.

5.2.2.2. *Les infrastructures non adaptées*

Les infrastructures relèvent de la compétence de l'Etat qui ne prévoit que quatre ou cinq centres par an et ces réalisations restent souvent au stade de promesses, de projets. Les opérateurs s'entendent avec les communautés dans le cadre des protocoles d'entente pour avoir des CPAF et empruntent des infrastructures souvent délabrées ou non indiquées. Nous avons constaté que des poulaillers étaient érigés en CPAF. La situation ne s'est guère améliorée en ce sens qu'en 2016 les hangars non adaptés, des bâtiments hors d'usage et même des domiciles sinistrés abandonnés ont abrité des CPAF.

5.2.2.3. *La rétention des salaires*

Les salaires, fixés depuis 2006, sont dépassés mais il y a des opérateurs épris de cupidité qui retiennent souvent plus de 50% des émoluments dus à leur personnel. Par exemple, un opérateur en 2015 a payé 30.000F à une animatrice contre la somme de 300.000F qui lui était due. L'animatrice était très satisfaite pour avoir perçu 30.000F en six mois soit 5.000 F par mois contre 50 000 F par mois pendant six mois. Cette pratique a duré trois ans.

Au Centre nord, un animateur de centre REFLECT, qui a requis l'anonymat, a fait trois ans sans percevoir son salaire.

5.2.2.4. *Le cumul de postes*

Bien que le cahier de charge ait établi un plan de carrière, bien scellé, il arrive qu'un opérateur soit le président de l'association, le coordonnateur, le superviseur et même son propre gestionnaire. Pourtant, s'il peut être donné à un opérateur doué de compétences et pétri d'expériences en AENF de coordonner les activités de son programme, il n'est pas recommandé que l'opérateur supervise ou gère lui-même les fonds qui lui ont été alloués.

5.2.2.5. *Les centres fictifs et les classes montées*

Comme mentionné plus haut, les opérateurs fournissent des données sur des centres qui n'ont pas été ouverts ou qui fonctionnent au même niveau chaque année. Les responsables du FONAENF ont décelé des manquements y afférents.

Selon le responsable qualité du FONAENF, il aurait été témoin d'un CPAF inventé pour recevoir une mission de contrôle qu'il conduisait. A l'appel, quinze femmes auraient répondu à des prénoms d'hommes (Noufou, Jean, Saidou, Hubert...) et disent être venues remplacer des absents excusés, lesquels se sont avérés fictifs. Tandis que des apprenants absents auraient abandonné les cours pour des raisons de santé, de décès, de prière ou de récolte, des agents de santé en stage prétendent fréquenter le même centre pour s'alphabétiser. C'est une classe fabriquée, montée pour répondre aux questions de la mission. D'ailleurs, des contradictions flagrantes relevées dans les réponses justifient la désertion du centre par les apprenants.

Le FONAENF a rencontré le promoteur et l'entretien a fini par confirmer la justesse de la conclusion à laquelle le fonds était parvenu. Le CPAF n'avait pas recruté d'apprenants. Il s'agit plutôt d'un centre AI pratiquement abandonné. La mission a suggéré à la DPENA (défini plus haut) de ne pas évaluer ce centre comme un centre FCB afin d'éviter la manipulation des effectifs dont sont capables des opérateurs pour l'obtention de bons indicateurs en vue de bénéficier des financements du FONAENF. La mission propose la suspension de l'opérateur pour deux ans.

Dans la région du Centre, un cas de montage d'un CPAF fictif de la FCB a été relevé par la mission de suivi évaluation en 2015. En effet, le taux de fréquentation sur le cahier d'appel est de 100%. Mais à l'analyse, la mission constate que l'animateur a coché les présences à des jours non ouvrables. Le superviseur a mentionné dans le cahier des visiteurs, certains de ses passages qui coïncident avec des jours non ouvrables car inclus dans une période de cinq (5) jours de fermeture du centre. Après vérification, les cahiers des apprenants prouvent que leur niveau est celui de l'AI⁷. Ces derniers reconnaissent qu'ils ont fait deux semaines de cours au mois d'avril l'année d'avant. Cette information est contestée par le promoteur qui a fini par reconnaître que le profil d'entrée en FCB n'est pas requis. Cette situation serait imputable à l'abandon du centre par l'animateur de la campagne écoulee pour mauvais traitement salarial, ce que dément le promoteur.

NB. Nous avons choisi de taire les identités pour le caractère confidentiel du rapport.

5.2.2.6. *Rapport d'influence*

Les opérateurs financés par le FONAENF arrivent à corrompre des agents de l'Etat commis aux tâches de contrôle et de suivi-évaluation. En plus, avec la multiplicité des formules, des DPENA ne maîtrisent pas les montants du fonds affectés aux différentes activités des formules et les opérateurs en profitent pour raboter la dotation. C'est ainsi qu'ils ne veulent pas d'harmonisation de formules ou de pratiques d'AENF. Cependant, bien que l'UNESCO⁸ encourage la diversification des formules pour une saine concurrence, les difficultés dans la gestion font dire aux responsables du fond que les 24 formules (dont une consacrée à la petite enfance) pouvaient être regroupées en six approches.

Si l'enquête a révélé des exactions des promoteurs directs de l'AENF, force est de

7. AI Alphabétisation Initiale est le premier niveau de l'alphabétisation.

8. UNESCO: United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (en anglais) ou Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture. L'UNESCO est une organisation internationale spécialisée de l'Organisation des Nations unies (ONU).

reconnaître qu'il en existe, si peu soient-ils, qui se sont illustrés de l'avis du FONAENF par leur sérieux dans la formation et l'accompagnement des populations et qui fournissent des résultats encourageants. Le fonds entend encourager ces derniers à persévérer dans le travail bien fait pour l'atteinte des objectifs de l'AENF.

5.3. Perspectives du Fond

Pour le FONAENF, les perspectives entendent travailler à continuer le plaidoyer, à encadrer les opérateurs, à mettre en place des mécanismes de contrôles efficaces des opérateurs avec un système des sanctions plus objectif, à assainir le système et à permettre un consensus, une harmonisation, un recoupement des pratiques, des méthodes et formules au lieu de travailler en rangs très dispersés. Il souhaiterait aussi que le non formel soit érigé en ministère.

6. Nos suggestions

6.1. Implication des communes

Nous proposons la déconcentration du FONAENF dans toutes les communes. Pour ce faire, il importe de recruter et de former des cadres. Cela ne devrait pas être un problème dans la mesure où l'Etat a entrepris de former des cadres en AENF et qu'il y a des cadres de gestion en éducation qui sont au chômage. Ces ressources humaines qualifiées travailleront aux côtés des structures administratives et veilleront à relever l'image de l'AENF dans leurs zones de contrôle respectives en collaboration avec les DPENA et les CEB⁹.

6.2. Contrôle

Pour le contrôle, les agents du FONAENF commis aux tâches de contrôle sont au nombre de quatre. Les quatre financiers, le directeur général et le directeur des affaires financières s'associent à eux mais le nombre demeure très faible pour couvrir l'ensemble du pays. Nous proposons que soient mis à contribution des auditeurs externes dignes de foi et pétris d'expériences dans le contrôle et que tous les ans, chaque équipe change de zones de contrôle.

6.3. Dotation directe du mobilier

Nous proposons que le FONAENF se charge de l'achat du matériel, à travers ses structures décentralisées qui examinent les requêtes, inspectent les locaux, rencontrent les apprenants et livrent le matériel approprié. A l'image de la visite technique que subit tout promoteur d'écoles privées formelles, les responsables, conscients de la mauvaise qualité des locaux peuvent décider de les inspecter avant tout financement.

A ce propos, les Assises Nationales sur l'éducation (MESSRS/MEBA, 2002 : 21) font remarquer que la plupart des CPAF ne satisfont pas aux normes de construction en vigueur et une étude de la DGAENF confirmait en ces termes : « *Les hangars qui abritent les centres d'alphabétisation ne permettent pas d'appliquer toutes les stratégies préconisées...* » DGAENF (2006 :9).

6.4. Formation du personnel

Nous proposons qu'à l'image des établissements conventionnés, l'Etat se charge de

9. La CEB est la circonscription d'éducation de base qui est un service administratif et pédagogique.

regrouper les différentes approches, de former les animateurs, les superviseurs et les coordonnateurs ainsi que les responsables de la Formation Technique Spécifique (FTS)¹⁰, tout en assurant, par l'entremise du fonds, leur salaire. Cela aurait l'avantage d'éviter les recrutements par complaisance et l'exploitation des animateurs non formés et corrigerait un peu la corruption déjà relevée par BAYALA (2006 : 30) cité et confirmé par SAWADOGO (2008 :61)

« Le dispositif servant de support d'évaluation et de certification connaît des dysfonctionnements depuis l'organisation des évaluations jusqu'à la délivrance des attestations en passant par la composition des épreuves, la correction des copies, la délibération. Les fraudes qui ont fini par convaincre que la certification dans le non formel n'a d'autre valeur que le fait de sa pratique, qui perdure. »

6.5. Création d'un cadre de concertation des opérateurs

Nous avons relevé en 2008 que sur le terrain, les opérateurs travaillent en rangs dispersés. De l'enquête de 2016, il ressort qu'il n'existe que quelques cadres provinciaux et de très rares cadres régionaux de concertation des opérateurs. Le bon exemple cité est celui du Mouhoun où les opérateurs ont créé un cadre qui leur permet d'harmoniser leurs pratiques et de défendre leurs intérêts. Nous proposons la création d'un observatoire national de l'AENF qui aurait ses démembrements dans les régions comme dans les provinces et dont les objectifs seraient de rassembler les promoteurs autour d'un cadre d'échange et de partage d'une part, de contrôler et d'appuyer les actions d'AENF de l'autre.

CONCLUSION

En somme, l'AENF aussi bien des atouts que des opportunités pour réussir. Cependant, son dispositif est arbitré par un personnel incompetent, les opérateurs. Les stratégies du laisser-faire, du faire, du faire avec, ont laissé la place au faire-faire qui a été mis en place dans le but de booster le sous-système et d'assurer sa fonctionnalité en adaptant les méthodes et formules aux réalités socioéconomiques d'où la gestion dans la proximité. La stratégie a connu l'approbation des partenaires et en douze ans, le faire faire aurait mobilisé plus de 70 milliards ; Ce qui n'a pas été mobilisé en quarante ans. L'Etat a tenté de relever le défi par la campagne spéciale d'alphabétisation expérimentée en trois ans qui a confirmé la mal gouvernance des ressources par l'Etat.

Si dans les requêtes, les opérateurs soutiennent que créer des conditions d'apprentissage pour ouvrir les yeux des populations est leur principale motivation, ils sont nombreux (plus de 70% des opérateurs interrogés), ceux qui ne savent ni lire ni écrire dans leur langue. C'est le lieu où ils gagnent des financements non négligeables qu'ils utilisent pour leurs propres intérêts. Ils pillent le personnel qu'ils recrutent par affinité sans former en retenant les salaires, achètent des équipements non adaptés et économiques, fournissent de faux rapports pour avoir plus de centres, créent des centres fictifs de connivence avec les agents de suivi évaluation. Ils pratiquent toutes sortes de fraude et de corruption. Cette mauvaise pratique confirme nos hypothèses pour lesquelles les opérateurs et autres promoteurs de l'AENF se servent de ce domaine pour s'enrichir. Tout en reconnaissant

10. La Formation Technique Spécifique (FTS) vise l'acquisition de savoir-faire. A la fin des cursus, à travers les Formations Techniques Spécifiques (FTS), les sortants ont des connaissances pratiques en techniques culturales améliorées, en élevage et une bonne connaissance de l'environnement pour une meilleure gestion du terroir. L'apprentissage de l'artisanat et de l'agropastoral vise à permettre aux sortants de s'auto-suffire dans le cadre d'un métier. En matière de gestion, des notions sont acquises sur la gestion du patrimoine individuel, familial, et communautaire (activités économiques, organisation coopérative, l'entreprise et sa gestion). Certaines formules tiennent compte des besoins spécifiques. Par exemple, faire du sortant un agent inducteur de pratiques nouvelles en agro-sylvo-pastoralisme

les limites objectives de ce travail qui n'a abordé qu'une infime partie de l'AENF, nous pensons que la déconcentration et le renforcement des capacités de contrôle du FONAENF, la formation du personnel par l'Etat et la création d'un cadre national de concertation des opérateurs pourraient être des pistes de solution aux menaces qui minent l'AENF au Burkina Faso.

BIBLIOGRAPHIE

BAYALA Bazombié (2002): Politique nationale d'alphabétisation au Burkina Faso, DGAENF, (polycope) Ouagadougou

2003) a:Présentation du FONAENF, DGAENF, (polycope), Ouagadougou, 2003

(2003) b: La stratégie du faire – faire, DGAENF, (polycope), Ouagadougou, 2003

DGAENF (2007) b : Rapport d'Etat sur l'Education Nationale au Burkina Faso (RESEN) (Rapport du sous-groupe alphabétisation), octobre 2007, Ouagadougou

KI-ZERBO (1993) : Aller vite ? Oui, mais aller où ? In Education des adultes et développement n°4 HINZEN Herbert (1993) (éd.), IIZ/DVV, Bonn (69 pages)

M.E.B.A (1994) : Les langues nationales dans le système éducatif du Burkina Faso : état des lieux et perspectives (actes du colloque organisé du 2 au 5 mars 1994 à Ouagadougou)

MEBA/SE-AEBF (2001) : Programme d'Activités du Secrétariat d'Etat, chargé de l'Alphabétisation et de l'Education Non Formelle : Mai 2001, Ouagadougou

MESSRS/ MEBA (janvier 2002) : Assises nationales sur l'éducation au Burkina Faso, Ouagadougou

NYAMEOGO Anatole (1996) : L'alphabétisation au Burkina Faso, DGINA, Ouagadougou 1996

ROGERS Alan (2004) : Alphabétisation des adultes-Motivations des adultes in Education des adultes et développement n°61, HINZEN Heribert (2004), (éd.), IIZ/DVV, Bonn.

UNESCO (2001) (éd.) : Vivre l'alphabétisation, UNESCO, Paris, 2001

WAGNER Daniel A. (2001) : Forum mondial sur l'éducation, Dakar, 2001 Sénégal ,26-28 avril 2000.Etudes thématiques Alphabétisation et Éducation des adultes, UNESCO, Paris

NON RECOURS AUX MÉTHODES MODERNES DE CONTRACEPTION : CAS DES JEUNES FEMMES DE L'ATACORA-DONGA AU BENIN

Sylvie, de Chacus* ; Pâcome, Acotcheou ** ; Clément Gandebagni ***.

Résumé

La présente étude vise à une meilleure connaissance des facteurs qui empêchent les jeunes femmes et adolescentes de recourir aux méthodes modernes de contraception. Les données de l'enquête Trac réalisée par le CEFORP ont permis suite à une analyse statistique de profiler les femmes qui n'utilisent pas une méthode contraceptive moderne. Les facteurs explicatifs du phénomène étudié sont par ordre d'importance : la variable relative au contexte familial et représentant également les rapports de genre à savoir « la discussion de la contraception avec le partenaire », le degré de modernité, l'absence de planification familiale, le désir encore de maternité, le niveau de vie du ménage et enfin le contexte extrafamilial. Nos recommandations vont dans le sens de l'amélioration des campagnes de sensibilisation sur la contraception moderne, de la mise à disposition des populations des services de PF et de la baisse des coûts des produits contraceptifs.

Mots clés : Non recours, méthodes modernes de contraception, adolescentes, Atacora, Donga.

Abstract

This paper aims at a better understanding of the factors that prevent young women and adolescent girls to use modern methods of contraception. The CEFORP Trac survey data allowed following a statistical analysis to profile women who do not use a modern contraceptive method. The factors explaining the phenomenon approached, are ordered according of their importance: the family context variable and also representing gender relationships ' discussion of contraception with the partner ', the degree of modernity, the absence of family planning, the desire to have more children, the level of living of the household and the family context through. I Our recommendations are in the sense of improving awareness about modern contraception, of the provision of the populations of PF and the lower costs of the contraceptive services.

Keywords : Non use (recourse), modern methods of contraception, teenagers, Atacora, Donga.

* Psychologue, Enseignant-Chercheur, Laboratoire de Psychologie Appliquée, Université d'Abomey-Calavi (UAC)

** Démographe, Centre de Formation et de Recherche en matière de Population (CEFORP/UAC)

*** Sociologue du développement, Centre de Formation et de Recherche en matière de Population (CEFORP/UAC).

E-mail : dechacussylvie@hotmail.fr.

INTRODUCTION

Les grossesses des adolescentes constituent de graves problèmes d'ordre sanitaire, économique et contribuent à la forte fécondité qui persiste au Bénin. Mais en dépit des efforts déployés par l'État béninois et les partenaires techniques et financiers, la prévalence contraceptive chez les jeunes femmes et adolescentes reste encore faible par rapport à la moyenne nationale 4,2% pour les 15-19 et 5,7% pour les 20-24 ans contre 9% pour la moyenne nationale (Institut National de la Statistique et de l'Analyse Économique et MACRO International Inc., 2012). En outre, parmi les adolescentes de 15-19 ans, 17 % ont déjà eu une naissance ou sont enceintes pour la première fois. Dans ces conditions, la réalisation de l'ODM 5b¹ relatif à la santé reproductive et à la planification familiale reste un défi majeur (Anoh, 2011).

Il se pose alors la question de savoir pourquoi les femmes, notamment les jeunes générations n'ont-elles pas recours aux méthodes modernes de planification familiale. La réponse à cette question nous amène à constater dans la littérature qu'il y a eu un nombre important d'études dans ce domaine, spécialement au Bénin, où (Adjimon, 1999 ; Attanasso et al., 2007 ; Agossou, 2012) ont abordé le problème à partir respectivement des données des Enquêtes Démographiques de Santé du Bénin (EDSB I, 1996 ; EDSB II, 2000 ; EDSB III, 2006). Il importe de mentionner que ces études se limitent aux femmes en couple et portent exclusivement sur les données d'EDS. Mais la présente étude se propose une comparaison des données EDS avec celles d'autres enquêtes à savoir l'enquête TRaC de Base sur l'utilisation et les déterminants de l'utilisation des contraceptifs modernes par les jeunes filles de 15-24 ans des Départements de l'Atacora et de la Donga au Bénin, réalisée par Association Béninoise de Marketing Social/Population Services International (ABMS/PSI) avec l'appui technique du Centre de Formation et de Recherche en matière de Population (CEFOP) en 2010. En outre, l'étude s'intéresse aux jeunes femmes et adolescentes en raison du double péril auquel elles font face entre le gonflement de la fécondité et les problèmes sanitaires et économiques que leurs grossesses engendrent.

L'étude vise comme objectif de contribuer à une meilleure connaissance des facteurs qui empêchent les jeunes femmes et adolescentes de recourir aux méthodes modernes de planification familiale.

De façon spécifique, il s'agit : d'abord de dresser le profil des filles qui n'utilisent pas les méthodes modernes de contraception. Ensuite d'identifier les facteurs explicatifs du non recours aux méthodes modernes de contraception, et d'évaluer l'importance de chaque facteur dans l'explication du non recours aux méthodes modernes de contraception parmi les jeunes femmes et adolescentes dans le Nord-ouest du Bénin. Enfin de mettre en évidence, les mécanismes par lesquels s'exerce l'influence de ces facteurs sur le risque de la non utilisation des méthodes modernes de contraception parmi les jeunes femmes et adolescentes dans le Nord du Bénin.

Approches explicatives et travaux empiriques relatifs aux comportements des jeunes femmes et adolescentes en matière de sexualité et de contraception

Quatre approches explicatives ressortent des travaux sur les comportements des jeunes et adolescents en matière de sexualité et de contraception. On retient les approches socioculturelle, économique, institutionnelle et psychosociologique. Les auteurs identifient à cet effet, les facteurs

1. Rendre l'accès à la médecine procréative universel d'ici à 2025

relatifs aux contextes : familial, extra familial, et les caractéristiques individuelles de la jeune femme.

L'approche socioculturelle a connu des changements dans le temps en passant de la société traditionnelle à celle moderne. Elle se fonde sur le fait qu'on ne peut désocialiser les comportements sexuels et de fécondité. Dans la société traditionnelle, le respect de l'aîné est important et les parents y ont des obligations vis-à-vis des enfants, les aînés des cadets ou des adultes en général des jeunes (Rwenge, 1999). Dans ce contexte, l'approche socioculturelle accorde un rôle central à la construction sociale et culturelle, sans laquelle aucun désir ne peut apparaître et s'exprimer (Foucault, 1984). Ainsi, selon les auteurs de cette approche, les comportements en matière de sexualité et de fécondité sont déterminés par les normes et valeurs socioculturelles. C'est l'ensemble de ces constructions qui déterminent les circonstances et les conditions du déroulement de l'activité sexuelle. Dans ces conditions, les pesanteurs socioculturelles empêchent la jeune femme de recourir aux méthodes modernes de contraception dans la mesure où la décision ne dépend pas d'elle mais plutôt de la collectivité. C'est le cas des femmes adeptes des religions traditionnelles. Ces religions sont dotées de pratiques et méthodes propres en matière de sexualité et de reproduction et les femmes adeptes sont pour la plupart très tôt retirées de l'école. Par contre dans sa dimension moderne, l'approche socioculturelle met l'accent sur la faiblesse du contrôle social ou le relâchement des mœurs en témoigne la précocité de l'activité sexuelle des jeunes en milieu urbain qu'elle qualifie de « désorganisation sociale ». Cette thèse fait partie de la théorie générale de la modernisation, qui se fonde sur l'affaiblissement des structures traditionnelles et le relâchement du contrôle des aînés sur les cadets. Ici, l'autorité qu'avait la famille s'est réduite à l'heure actuelle (Cadwell et al., 1991 ; Diop, 1995). Désormais, l'éducation de l'enfant y est prise en charge par l'école, les médias : télévision, radio, presse écrite, et internet avec l'avènement des réseaux sociaux véhiculant de nouvelles idées qui créent des comportements différents. Cependant, les jeunes qui ont accès à l'école, les centres de jeunes et adolescents et aux médias sont plus au contact des normes modernes en matière de santé de reproduction et sont plus aptes à les intégrer dans leurs comportements que leurs congénères qui y ont un accès limité. Mais les comportements nouveaux qui en résultent, sont plus orientés vers la satisfaction personnelle et la gratification individuelle que vers la responsabilité familiale (Diop, 1995).

Selon Rwenge (1999), l'approche économique considère les jeunes comme des acteurs dits rationnels. Cette approche se fonde sur la thèse de « l'adaptation rationnelle » selon laquelle les jeunes adoptent des comportements sexuels pour atteindre des objectifs bien précis, précisément d'ordre économique et social. Le niveau de vie du ménage auquel appartient la femme offre à celle-ci les conditions d'accès à l'information et aux moyens pour faire face aux obstacles financiers liés à l'accès aux contraceptifs modernes, ce qui permet à cette dernière d'avoir un niveau élevé de connaissance en matière de planification familiale et d'adopter des comportements responsables. Dans le premier cas, on peut noter les études qui ont insisté sur le fait que les conditions économiques contribuent aussi à l'engagement des jeunes dans l'activité sexuelle, mais aussi à l'adoption des méthodes modernes de contraception comme moyen d'éviter les grossesses non désirées, les IST/MST/VIH/SIDA. C'est ainsi que (Bationo, 2009) rapporte que les jeunes femmes et adolescentes évoquent très souvent la cherté des produits contraceptifs et qu'elles n'ont toujours pas les moyens de s'en approprier. Dans le second cas se retrouvent les études qui expliquent les comportements des jeunes filles par le mariage et la fécondité, celle-ci étant en fait une stratégie de l'aboutissement du mariage. Ainsi, les jeunes filles vont recourir aux méthodes modernes de planification familiale pour éviter les grossesses et ainsi ne pas se marier tôt (Bationo, op. cit.).

L'approche institutionnelle est moins représentée dans la littérature. Elle suppose que les comportements sexuels des jeunes seraient aussi fonction de l'importance que les décideurs accordent aux lois et programmes les concernant. Cet aspect justifie toute l'importance accordée aux questions liées aux services spécifiques aux jeunes, aux législations relatives au mariage, à la vie maritale des parents, et à la protection sociale des jeunes dans certaines études ayant déjà abordé le sujet (Rwenge, op.cit).

On pourrait également explorer quelques théories et concepts de la psychologie sociale et la sexualité, ainsi que ceux de la psychologie cognitive et de l'adolescence.

Sinon, comment comprendre la sexualité chez la femme si l'on ne pense pas à étudier les facteurs psychosociaux qui contribuent au contexte sexuel. Il existe en effet des théories en psychologie sociale qui permettent d'étudier comment les interactions interpersonnelles s'opèrent et influencent la fonction sexuelle chez l'individu. Nous pouvons citer la théorie de la perception sociale, en l'occurrence la perception de soi, celle d'autrui, l'hypothèse de la « surjustification » et la théorie de la dissonance cognitive. Cette théorie établie par Festinger (1919-1989) en 1957 qui explique comment l'être humain gère les tensions provoquées par des éléments incompatibles, montre également comment une personne qui se trouve confrontée simultanément à des informations, opinions, comportements ou croyances incompatibles entre elles, ressent un état de tension désagréable qui la conduit à développer des stratégies inconscientes ayant pour but de réduire la dissonance et ainsi se rapprocher de l'état inverse dit de "consonance positive".

Il convient également d'analyser les conduites sexuelles tant sur le plan biologique que psychologique :

Du point de vue biologique, il s'agit d'analyser l'ensemble des phénomènes et comportements mécaniques, hormonaux et métaboliques liés à la reproduction de l'espèce. Quant à la vision psychologique, elle permet d'appréhender la manière d'être de l'individu par rapport à son propre sexe et au sexe opposé. Tenir compte également du fait que les formes d'inhibition peuvent être d'origine culturelle (dans le processus ou la phase de la séduction et de défense du Moi). C'est ainsi qu'on pourrait qualifier de « sexuelle », toute recherche de plaisir liée ou non aux besoins fondamentaux.

En nous appuyant sur l'approche économique très largement documentée pour plutar aboutir à des implications psychologiques, nous nous inscrivons dans la dynamique de Bationo (2009) et postulons les hypothèses suivantes :

H1 : Les jeunes femmes ayant un degré de modernité faible ont moins de chance de recourir aux méthodes modernes de contraception comparativement à celles ayant un degré de modernité élevé.

H2 : Les jeunes femmes et adolescentes vivant dans les ménages pauvres ont moins de chance de recourir aux méthodes modernes de contraception par rapport à celles vivant dans les ménages riches.

Le degré de modernité est une variable composite créée par la combinaison du niveau d'instruction, de l'exposition aux médias (journaux, radio et télévision) et la religion.

Nous retenons quinze variables explicatives pour la présente étude à savoir : Le degré de modernité, le statut matrimonial, la fréquentation scolaire, la parité atteinte, la connaissance des points de vente de contraceptif, le milieu de résidence, le département de résidence, la taille du ménage, le lien de parenté avec le chef du ménage, la visite d'un agent de PF, l'âge de la femme, Le désir d'avoir encore d'enfant, le niveau de vie du ménage, la fréquentation des centres de jeunes et adolescentes ainsi que les centres de planification familiale, et la discussion de la contraception avec le partenaire.

Par ailleurs, l'âge et la parité atteinte représentent les variables de contrôle des critères de sélection. La tranche d'âge retenue pour la définition de l'adolescence varie selon les auteurs. Certains l'estiment à partir de 13 ans, mais dans le cadre de la présente étude, cette notion fait référence à la population féminine âgée de 15 à 24 ans révolus à la date de l'enquête.

La pratique de la contraception est un procédé par lequel un individu ou un couple peut volontairement éviter ou retarder une grossesse. Les méthodes dites modernes sont les méthodes de contraception telles que la pilule, le stérilet ou DIU, l'injection, le condom, les méthodes vaginales, la stérilisation masculine, la stérilisation féminine et le norplant. Les méthodes traditionnelles sont par contre les méthodes comme la continence périodique, le retrait et autres ; et les méthodes dites « populaires » ou folkloriques, c'est-à-dire les herbes, les racines, les bagues, les gris-gris, et autres.

Le non recours à la contraception moderne est donc le fait de ne pas recourir à une méthode moderne de contraception. La variable dépendante de notre étude est "la non utilisation d'une méthode moderne de contraception" au moment de l'enquête. Dans les questionnaires, elle est appréhendée à travers deux questions : « En ce moment, faites-vous quelque chose ou utilisez-vous une méthode pour éviter de tomber enceinte ? » et « Si oui, quelle méthode utilisez-vous ? » Les réponses à ces questions permettent de classer les femmes en deux groupes : celles qui n'utilisent aucune méthode de contraception ; celles qui en utilisent, qu'elle soit moderne ou traditionnelle. Pour les raisons de nos analyses, celles qui n'en utilisent pas et celles qui font usage des méthodes traditionnelles seront regroupées pour constituer un premier groupe et celles qui font usage des méthodes modernes formeront un second groupe.

Méthodologie de l'enquête

Pour mener cette étude, nous avons eu recours aux données issues de l'enquête Trac menée par le CEFORP en 2010. Cette étude avait comme objectif de quantifier le niveau de connaissance des méthodes contraceptives et le niveau de prévalence des méthodes modernes de contraception qu'ont les femmes âgées de 15-24 ans. Notre échantillon est ainsi constitué de 2853 femmes âgées de 15-24 ans, sexuellement actives, et non enceintes à la date de l'enquête Trac. La base de sondage est constituée de la liste des zones de dénombrement (ZD) issue du troisième recensement général de la population et de l'habitat (RGPH, 2002). En effet, tout le territoire national a été subdivisé en des zones dites de dénombrement ayant en moyenne 400 à 800 ménages.

L'échantillon a été stratifié par grappe à trois degrés représentatifs des jeunes filles. Au premier degré, 249 zones de dénombrement sont sélectionnées au niveau des deux départements. Ainsi, il a été procédé à une répartition proportionnelle de ces ZD entre les communes des deux départements et selon le milieu urbain et rural. Le milieu urbain est représenté par le chef-lieu de chaque commune. Au deuxième degré, 30 ménages sont sélectionnés dans chaque ZD. Au troisième niveau, toutes les jeunes filles âgées de 15-24 ans sont enquêtées dans chaque ménage tiré.

Méthodologie de l'Étude

Compte tenu des objectifs fixés, la méthodologie adoptée sera d'une part basée sur une analyse descriptive (d'abord bivariée en croisant chaque variable explicative avec la variable dépendante et puis, ensuite multivariée (AFCM) en vue de dresser le profil de la population cible), et d'autre part une analyse explicative (régression logistique binomiale) pour l'identification des facteurs explicatifs.

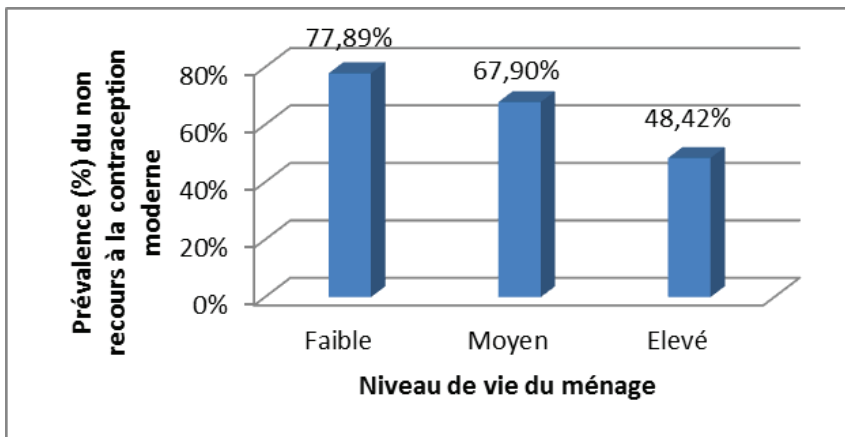
Nous attribuons le code "1" au premier groupe des femmes qui n'utilisent aucune méthode moderne de contraception et le code "0" au second groupe c'est-à-dire celles qui en utilisent. Ainsi, la variable dépendante est donc dichotomique et prend le code "1" quand la femme n'utilise pas une méthode moderne de planification familiale, et "0" dans le cas contraire.

Présentation des résultats

À ce niveau, nous analysons et interprétons les résultats issus de l'application des techniques statistiques exposées précédemment. Ainsi, nous analysons d'abord les associations entre le non recours aux méthodes modernes de contraception et chaque variable explicative, avant de dresser le profil des femmes qui n'utilisent pas les méthodes modernes de contraception. Enfin, une régression logistique binomiale permet d'identifier les facteurs explicatifs de la non utilisation des méthodes modernes de contraception au sein des jeunes femmes dans le Nord du Bénin.

Résultats issus de l'analyse descriptive

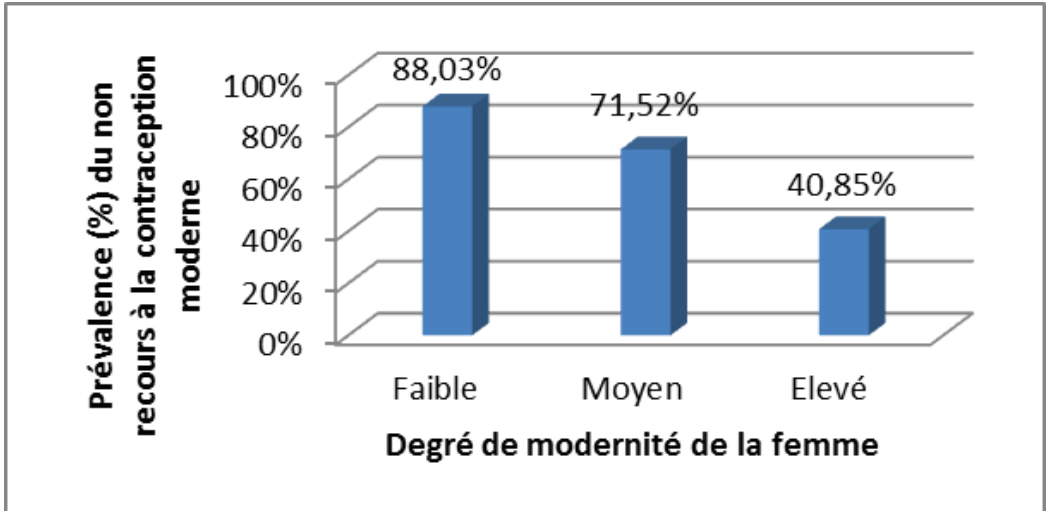
Au niveau bivarié, toutes les variables explicatives se sont montrées significativement associées au phénomène étudié au seuil de 1%.



Source : Traitement des données de l'enquête Trac, 2010

Figure 1 : Prévalence en (%) du non recours aux méthodes modernes de contraception selon le niveau de vie du ménage

La figure 1 présente la prévalence en (%) du non recours aux méthodes modernes de contraception selon le niveau de vie du ménage auquel appartient la femme. On constate que le pourcentage de femmes n'ayant pas eu recours aux méthodes modernes de contraception varie sensiblement selon le niveau de vie du ménage. En effet, les femmes vivant dans les ménages à niveau de vie faible sont plus nombreuses à ne pas recourir aux contraceptifs modernes (77,89%), elles sont suivies des femmes issues des ménages à niveau de vie moyen (67,90%). Enfin, parmi les femmes appartenant aux ménages à niveau de vie élevé, 48,42% n'utilisent pas les méthodes modernes de contraception. Ces résultats montrent que les femmes vivant dans les ménages à niveau de vie faible sont relativement moins disposées à utiliser les méthodes modernes de contraception et chaque groupe se distingue significativement des autres.



Source : Traitement des données de l'enquête Trac, 2010

Figure 2 : Prévalence (%) du non recours aux méthodes modernes de contraception selon le degré de modernité de la femme

En ce qui concerne le degré de modernité, les mêmes tendances que celles observées au niveau de la figure 1 se répètent ici. On remarque que la proportion de femmes n'utilisant pas les nouvelles méthodes de contraception est de 88,03% pour les femmes ayant un faible degré de modernité, 40,85% pour celles ayant un degré élevé de modernité et de 71,52% pour les femmes moyennement exposées aux méthodes modernes, avec toutefois des différences significatives entre les groupes comparés.

Au niveau multivarié, l'AFCM nous a permis d'obtenir le profil des femmes n'utilisant pas les méthodes modernes de contraception. Il en ressort que, les femmes qui n'utilisent pas les méthodes modernes de contraception, sont les jeunes femmes (20-24 ans), vivant en milieu rural et localisées dans le département de l'Atacora. Actuellement en union ou veuves et divorcées, elles sont issues des ménages à niveau de vie faible ou moyen et de taille élevée (5 personnes et plus). En ce qui concerne le nombre d'enfants nés vivants, elles ont au moins un enfant à leur actif (parité moyenne et parité élevée) et désirent avoir encore d'enfant, faiblement exposées aux valeurs

modernes, elles ne fréquentent pas l'école, sont des conjointes de chef de ménage, n'ayant pas reçu la visite d'un agent, ni fréquenté un centre de planification familiale au cours des douze derniers mois précédents l'enquête. Ces femmes n'ont pas la possibilité de discuter de l'utilisation de contraceptifs avec leur partenaire et ne connaissent pas un point de vente de produits contraceptifs.

Résultats issus de l'analyse explicative

Il est ici question d'identifier les facteurs associés à la non utilisation des contraceptifs modernes à travers l'élaboration d'un modèle de prédiction. Pour éviter les biais dans les résultats obtenus, nous avons procédé au croisement deux à deux de nos variables explicatives, en vue d'identifier d'éventuelles interrelations entre elles. La matrice d'interrelation nous a permis de détecter la multicollinéarité que nous avons résolue en écartant le statut matrimonial, la fréquentation scolaire, la parité atteinte, la connaissance des points de vente de contraceptif et le département de résidence, car, elles sont fortement liées à d'autres variables et leur introduction dans le modèle serait de nature à biaiser les résultats obtenus.

Facteurs explicatifs du non recours aux méthodes modernes de contraception

L'analyse du modèle final M10 du tableau A1 en annexe nous a permis d'identifier les facteurs explicatifs dont la hiérarchisation se présente comme suit :

Tableau I : Contribution des facteurs à l'explication du non recours aux méthodes modernes de contraception

Variables	Khi-deux du modèle saturé (χ_{mg})	Khi-deux du modèle sans la variable (χ_{sv})	Contribution C (%)	Rang
Degré de modernité	746,53	657,41	11,94	2
Niveau de vie du ménage	746,53	731,41	2,03	5
A reçu la visite d'un agent de PF	746,53	718,9	3,70	3
Fréquentation des centres de PF	746,53	736,21	1,38	6
Discussion de la PF avec le partenaire	746,53	598,73	19,80	1
Désire d'avoir encore d'enfant	746,53	719,79	3,58	4

Source : Traitement des données de l'enquête Trac, 2010

L'analyse du modèle pas à pas (M1 à M10) permet de mettre en évidence les mécanismes par lesquels les variables indépendantes agissent sur la variable d'intérêt. Le degré de modernité, le niveau de vie du ménage, le fait d'avoir reçu la visite d'un agent et la fréquentation des centres de planning familial, la discussion de la contraception avec le partenaire et le désir d'avoir encore d'enfant sont restés significatifs au même seuil dès leur introduction jusqu'au modèle global. Ils ont alors un effet direct sur le non recours aux contraceptifs modernes. En outre, le niveau de vie a un double effet sur le phénomène étudié. En effet, suite à l'introduction de la discussion de la contraception avec le partenaire dans le modèle M9, le seuil associé au coefficient de la modalité

« Moyen » qui était significatif à 1% dans le modèle M8, est devenu non significatif au seuil de 10 %. Les seuils associés aux autres modalités sont restés inchangés. Ce qui veut dire que le niveau de vie du ménage auquel appartient la femme a un effet non seulement direct, mais aussi indirect par l'intermédiaire de la capacité de la femme à discuter de la contraception avec son partenaire.

L'analyse des modèles M2, M9 et M10 permettent d'identifier le degré de modernité, la discussion de la contraception avec le partenaire et le désir d'avoir encore d'enfant comme variables intermédiaires dans l'explication du non recours aux méthodes modernes de contraception chez les jeunes femmes et adolescentes dans le Nord du Bénin. En effet, le milieu de résidence, la taille du ménage et le lien de parenté avec le chef du ménage qui étaient respectivement significatifs aux modèles M1, M8 et M9 sont devenus non significatifs après l'introduction des variables intermédiaires.

Discussion et conclusion

L'objectif de cette étude est de contribuer à une meilleure connaissance des facteurs qui empêchent les jeunes femmes et adolescentes de recourir aux méthodes modernes de planification familiale, à partir des données collectées par le CEFORP en 2010 dans le Nord du Bénin. Et par conséquent, mettre à la disposition des décideurs des informations fiables qu'ils pourraient prendre en compte dans leurs stratégies de lutte contre la persistance d'une fécondité élevée et la prévention des problèmes sanitaires et économiques qu'engendrent les grossesses d'adolescentes. Pour atteindre cet objectif, il a été formulé l'hypothèse générale selon laquelle : le non recours aux méthodes modernes de contraception dépend en amont du contexte de résidence et est directement influencé par le contexte familial et le contexte extra familial, mais aussi indirectement à travers les connaissances et les caractéristiques individuelles de la jeune femme. Ces différentes interactions étant influencées par les rapports de genre.

Il ressort des résultats de l'analyse que les facteurs explicatifs du non recours aux méthodes modernes de contraception chez les jeunes femmes et adolescentes dans le Nord du Bénin sont par ordre d'importance : la discussion de la contraception avec le partenaire, le degré de modernité, le fait de recevoir la visite d'un agent de planification familiale, le désir d'avoir encore d'enfant, le niveau de vie du ménage et enfin la fréquentation des centres de planification familiale.

En ce qui concerne la vérification des hypothèses, il ressort des résultats que l'hypothèse H1 relative au degré de modernité a été totalement confirmée alors que l'hypothèse H2 relative au niveau de vie du ménage est partiellement confirmée dans la mesure où il n'existe pas de différence significative entre les femmes issues des ménages à niveau de vie faible et celles vivant dans les ménages à niveau de vie moyen.

Les résultats montrent que les femmes qui sont moins exposées aux valeurs modernes (non instruites, moins exposées aux médias et pratiquant les religions traditionnelles) et celles vivant dans des ménages à niveau de vie faible ou moyen courent plus de risque de ne pas recourir aux méthodes modernes de contraception. Ces résultats confirment les études existantes en ce sens que les jeunes femmes qui n'utilisent pas les contraceptifs modernes évoquent très souvent la cherté des produits contraceptifs et qu'elles n'ont toujours pas les moyens de s'en approprier (Bationo, 2009). Les variables relatives au contexte familial se révèlent ainsi déterminantes dans la présente étude et

il en est de même du contexte extrafamilial à travers la fréquentation des centres de jeunes et de planification familiale. À l’opposé, les caractéristiques individuelles de la jeune femme se sont révélées moins déterminantes. Par contre et contre toute attente, les variables liées aux rapports de genre s’imposent comme principaux facteurs dans l’explication du phénomène étudié avec la discussion de la contraception avec le partenaire qui explique elle seule 19,8% du phénomène étudié, mais aussi le désir d’avoir encore d’enfant avec 3,58% de la part totale expliquée.

Toutefois, rappelons que cette étude ne s’appuie que sur les éléments de la demande, le non recours aux méthodes modernes de contraception n’est pas appréhendé dans sa globalité. En outre, mentionnons d’éventuelles erreurs de déclaration. De plus, il s’agit ici d’une étude transversale qui ne permet donc pas de mettre en évidence de lien de causalité. Enfin, une autre limite est née de la construction des indicateurs composites (par l’ACP).

Sur le plan des actions à mener, nous recommandons le renforcement des stratégies de Communication pour le Changement des Comportements (CCC) en milieu scolaire afin de sensibiliser les jeunes femmes et adolescentes sur les avantages des contraceptifs, de même que les problèmes sanitaires et économiques qu’engendrent leurs grossesses. Pour ce faire, les centres de jeunes et adolescentes couramment appelés “amour et vie“ doivent être multipliés dans les établissements scolaire et universitaire de l’Atacora-Donga. Les mêmes actions devront être menées à l’endroit des ménages par l’intermédiaire des pairs éducateurs à l’occasion des stratégies avancées de sensibilisation. Des efforts supplémentaires pourraient être consentis pour réduire le coût des contraceptifs, dans la mesure où les jeunes femmes et adolescentes continuent de faire face à des difficultés financières dans l’accès au contraceptif. Enfin, l’on pourra veiller au maintien de la jeune fille à l’école et intensifier la diffusion des messages de sensibilisation à travers la télévision, la radio et en langues nationales pour toucher le maximum de cibles notamment les femmes, les hommes et les leaders communautaires.

S’agissant des perspectives de recherche, il convient d’actualiser les études qualitatives et quantitatives sur les perceptions et les opinions de la population sur les contraceptifs modernes. Approfondir les questions relatives aux rapports de genre, les questions liées à l’identité sexuelle de l’individu, sa façon de vivre son corps sexué, les troubles qui y sont parfois liés tels les « dysphories de genre », pour une meilleure compréhension des liens de causalité afin d’évaluer l’impact des rapports de genre sur les comportements de jeunes femmes et adolescentes en matière de sexualité et de contraception, d’orientation sexuelle, ainsi que des rôles sexuels.

En effet, l’individu dès sa naissance appartient déjà à un genre et parfois même pendant la grossesse grâce à l’échographie. Et le fait qu’il est désigné par son sexe et jusqu’à ses deux ans le marque et conditionne son identité de genre durant toute sa vie. Ainsi à l’adolescence, période cruciale dans le processus d’acquisition de l’identité sexuelle chez l’individu, avec l’avènement de la puberté, l’on observe des modifications identitaires qui permettent à l’individu d’avoir après une identité sexuelle stable, une identité qui s’incarne dans le corps de la personne. Force est de constater aussi que les transformations s’opèrent en fonction de l’environnement, du milieu de vie des personnes (Larivey, 2004).

Il est important aussi de prendre en compte le concept de « représentation » qui pourrait prendre appui sur l’identité sexuelle de l’individu et des images. En croisant des variables de type :

attitude, représentation, perception, par exemple, nous pourrions examiner dans des approches en cultures comparées transcontinentales comment est-ce que la situation se vit, et développer ainsi des perspectives nouvelles.

Nous pourrions également évoluer vers des approches éducatives en collaboration avec les populations concernées, les catégories de personnes, dans la perspective d'une co-construction des savoirs, en prenant appui sur leurs représentations sociales.

Il faut également étendre l'étude à l'ensemble du pays en vue d'en mesurer l'ampleur du phénomène au niveau national, mais aussi, tenir compte du fait que les femmes vivent dans des ménages, des communautés localisées dans des régions, etc., en menant une analyse multi niveaux ; réitérer des études de ce genre en combinant les données qualitatives pour une meilleure compréhension du phénomène.

Références bibliographiques

Adjimon, T., 1999, Les déterminants de l'utilisation de la contraception moderne au sein du couple au Bénin, Yaoundé, pp. 77.

Agossou, J. P., 2012, Recours à la contraception moderne chez les femmes en union au Bénin, *Mémoire de Master professionnel en Démographie*, IFORD, Yaoundé, Cameroun, pp.92.

Anoh, S. M., 2011, Les tendances régionales en matière de planification Familiale, *Communication à la Conférence Population, Développement et Planification familiale en Afrique de l'Ouest « l'urgence d'agir »*, Ouagadougou, Burkina Faso pp. 17.

Attanasso, O., 2007, Les facteurs de la contraception au Bénin au tournant du siècle, *La planification familiale en Afrique, Documents d'analyse n° 4*, pp. 70.

Bationo, B. F., 2009, Accès des jeunes aux services de planification familiale au Burkina faso, *Article présenté au séminaire international de clôture du projet « Passage »*, pp. 16-17.

Bem, D. J., 1965, Self-Perception Theory. *Stanford: Stanford University Press*, California, pp. 62.

Biack, R. et al, 2008, Maternal and child under nutrition: global and regional exposures and health consequences, *The lancet*, vol. 37, n° 9608, pp. 243-260.

Cadwell et al., 1991, The destabilization of the traditionnal Yoruba sexual system, *Population and Development Review*, 17 (2), pp. 229-262.

Diop, J. N. 1995, La fécondité des adolescentes au Sénégal, Rapport de synthèse n° 11, *Programme de petites subventions pour la Recherche en population et développement, Dakar; UEAP*, pp. 19.

Dolto, F., 1996, La sexualité féminine, *La libido génitale et son destin féminin*, Paris, Gallimard, pp. 448.

Festinger, L., 1957, A theory of cognitive dissonance. *Stanford : Stanford University Press*, California.

Festinger, L., & Carlsmith, J. M., 1959, Cognitive consequences of forced compliance, *Journal of Abnormal and Social Psychology*, 58, pp. 203-210.

Foucault, M., 1984. Histoire de la sexualité. T. H : *L'usage des plaisirs*, Paris, Gallimard.

Freud, S., 1930 (1929), Le malaise dans la culture. Première édition allemande. Freud, S., 1931. Sur la sexualité féminine, *Œuvres complètes* (1995), Paris, PUF.

Institut National de la Statistique et de l'Analyse Économique (INSAE) [Bénin] et Macro International Inc., 2007. *Enquête Démographique et de Santé (EDSB-III) - Bénin (2006)*. Calverton, Maryland, USA : Institut National de la Statistique et de l'Analyse Économique et Macro International Inc.

Institut National de la Statistique et de l'Analyse Économique (INSAE) [Bénin] et Macro International Inc., 2012. *Enquête Démographique et de Santé (EDSB-IV) - Bénin (2011-2012)*. Calverton, Maryland, USA : Institut National de la Statistique et de l'Analyse Économique et Macro International Inc.

Lacan, J., 1938, Les complexes familiaux dans la formation de l'individu, Paris, Seuil.

Lacan, J., 1959, Le désir et son interprétation, Paris, Seuil.

Larivey, M., 2004, La conquête de l'identité sexuelle, *Magazine électronique « La lettre du psy »*, Vol. 8, No 4 (Avril 2004) et No 5 (Mai 2004).

Lepper, M. P., Greene, D., & Nisbett, R. E., 1973, Undermining children's Intrinsic interest with extrinsic reward: A test of the "overjustification" hypothesis, *JPSP*, 28, pp. 129-137.

Maïdi, H., 2012, Clinique du narcissisme, l'adolescent et son image. Armand Colin (Collection).

OMS, 2011. Guidelines on preventing Early Pregnancy and Poor Reproductive Health Outcomes among Adolescents in developing countries, OMS, Genève. Piaget, J., 1967 (1973), *Biologie et connaissance. Essai sur les relations entre les régulations organiques et les processus cognitifs*, Paris, Gallimard, pp. 512.

Reich, W., 1932, La lutte sexuelle des jeunes. (Repris par François Maspero, 1972). Orig. allemand : *Der Sexuelle Kampf der Jugend*.

Rwenge, M., 1999, Facteurs contextuels des comportements sexuels : le cas des jeunes de la ville de Bamenda Cameroun, *UEAP Rapport de synthèse n° 40, Programme de petites subventions pour la Recherche en population et développement*, pp. 30.

Tremblay, C., 2001, Les représentations sociales de la contraception chez l'adolescente active sexuellement. Université du Québec : Chicoutimi, *Thème de la journée mondiale de la population*, UNFPA, 2013, pp. 165.

INFLUENCE DES DÉTERMINANTS PSYCHOSOCIOLOGIQUES SUR L'APPARITION DES DISPUTES DANS LES COUPLES À ABIDJAN.

Marie Chantal Sidonie Yavo*

Résumé:

L'objectif de cette étude est de comprendre dans quelle mesure les déterminants psychosociologiques telles que l'appartenance socio-culturelle des conjoints/partenaires et la contribution des conjoints/partenaires aux charges du ménage influencent l'apparition des disputes dans les couples à Abidjan. 560 conjoints/partenaires dont 280 hommes et 280 femmes de six communes du district d'Abidjan constituent l'échantillon. Les résultats indiquent que l'appartenance socioculturelle des conjoints/partenaires (couples hétéroculturels, couples homo culturels), et la contribution des conjoints/partenaires aux charges du ménage, ont un lien avec l'apparition des disputes dans des couples à Abidjan. En effet, ces résultats stipulent que les couples hétéroculturels présentent un nombre de disputes supérieur à celui des couples homoculturels, qu'il est égal par contre dans les couples homoculturels où la contribution de chacun des époux aux charges du ménage n'est pas formellement identifiée, et dans les couples homo culturels où la contribution de chacun des époux aux charges du ménage est formellement identifiée.

Mots clés: couples, disputes, hétéroculturel, homoculturel, contribution.

The objective of this study is to understand how psychosocial determinants such as socio-cultural background of the spouses/partners and the contribution of the spouses/partners to household expenses affect the occurrence of disputes in couples in Abidjan. 560 spouses/partners 280 of whom are men, and 280 women of six town of Abidjan District constitute the sample. These spouses/partners were subjected to semi-structured interviews using interview guidelines and questionnaires. The results indicate that socio-cultural appearance of spouses/partners (heterocultural couples, homocultural couples), and the contribution or not spouses/partners to household expenses, are related to occurrence of disputes in couples in Abidjan. These results state that the average of competing or marital conflict is higher in heterocultural couples in homocultural couples, which is equal by homocultural against in couples where the contribution of each spouse to household expenses is not formally identified, and the homocultural couples where the contribution of each spouse to household expenses is formally identified.

Key words: couples, disputes, heterocultural, contribution, homocultural.

* Département de psychologie, Université FELIX HOUPHOUET BOIGNY, Courriel : yavo.mariechantal@gmail.com

INTRODUCTION

Les relations humaines étant dynamiques par essence, donc potentiellement source de conflits, il va s'en dire que la relation de couple peut aussi générer des conflits conjugaux pouvant menacer sa survie.

Identifier les raisons de ces conflits constitue une étape importante pour leur prévention et leur résolution.

Parmi les raisons multiples et variées qui peuvent être sources de conflits conjugaux nous allons étudier pour la ville d'Abidjan, l'impact

- De l'appartenance socioculturelle des conjoints/partenaires
- Et de la contribution de chacun des époux aux charges du ménage.

Le plan de travail adopté pour cette étude s'articule autour de trois composantes que sont :

- Problématique (Les considérations théoriques)
- La méthodologie
- Et les résultats.

La première partie, se propose d'examiner et d'analyser les différentes approches théoriques de divers auteurs par rapport à ce champ d'étude. Notamment la théorie sociocognitive de Doise et Mugny (1981) et la théorie socio cognitive de l'apprentissage social de Bandura (1986) qui aideront à mieux cerner le sujet, le comprendre dans toutes ses motivations, et d'effectuer la revue de littérature qui fonde l'énoncé de nos hypothèses de travail.

La seconde partie, porte sur la démarche méthodologique. Elle nous permet d'élaborer des instruments adéquats en rapport avec la nature de nos variables : la variable dépendante, conflits conjugaux et les variables indépendantes, en vue de leurs mesures. Ces outils serviront à recueillir sur le terrain un ensemble de données et d'informations actuelles et fiables. Il s'agit d'un entretien semi-directif réalisé à l'aide d'un guide d'entretien et d'une enquête faite grâce à des questionnaires. Il sera présenté successivement les variables de la recherche, le terrain d'étude qui est la ville d'Abidjan et la population d'étude, que représente les conjoints/partenaires dans des ménages à Abidjan. A partir de cette population d'hommes et femmes constituant des couples mariés, ou vivant en concubinage ou en union libre, est extrait un échantillon. Cet échantillon est soumis à l'interview et à l'enquête et les données recueillies vont faire l'objet de traitement statistique et de l'analyse de contenu.

La troisième partie est un cadre de présentation, d'Analyse et d'interprétation de tous nos résultats en rapport avec les hypothèses. Aussi, sera-t-elle, l'occasion de discuter l'ensemble des résultats extraits des données obtenues sur le terrain.

I - PROBLEMATIQUE

L'interaction sociale est définie comme étant l'ensemble des échanges entre les individus. Ces échanges se font sous une forme verbale, une attitude, une expression significative, ou une action qui provoque une action en réponse qui retentit sur l'initiateur (Draganski et al, 2006). Ces interactions qui sont de diverses natures sont traitées par Doise et Mugny (1981) dans leur théorie du conflit sociocognitif. Cependant, tous les aspects n'ont pas été évoqués. En effet, l'Homme étant un être dynamique, se meut, et vit dans un environnement, qu'il influence et est influencé par plusieurs éléments et événements, en interagissant avec l'environnement. Ainsi, la résultante de toutes ces

interactions et réflexions produit son comportement. Ces aspects des interactions ne sont pas suffisamment développés par la théorie du conflit sociocognitif de Doise, et Mugny (1981). En revanche, la théorie sociocognitive de l'apprentissage social de Bandura (1986), donne une explication plus large et plus complète des comportements des conflits conjugaux. Cette théorie prend en compte tous les aspects des interactions de l'individu : la personnalité, les comportements et l'environnement, étant entendu que ces trois éléments interagissent deux à deux en permanence mais de façon variable en fonction de la situation et du sujet. Comme le dit Bandura, le sujet, bien que social, peut agir sur son comportement grâce à ses capacités d'orientation et de cognition. Ces capacités ont un rôle à jouer dans la modification de son comportement. Ainsi, ce comportement peut prendre la coloration que l'individu veut lui donner notamment les comportements conflictuels (disputes).

Le conflit selon Jaspard (2007 p. 34) s'explique par le fait que : « Le conflit se manifeste principalement par des disputes, qui peuvent dégénérer en scènes de ménage itératives ; c'est un mode relationnel qui implique la réciprocité entre les protagonistes [...]. ». Ainsi, la dispute ou le conflit conjugal exprimant la même réalité nous donne l'opportunité de pouvoir utiliser indifféremment ces termes pour le reste du développement. Par ailleurs, le conflit a autant un aspect positif (Prairat, 1994 ; Kaufman, 1999), qu'un aspect négatif. Mais en réalité cet aspect positif est supplanté par l'aspect négatif qui d'ailleurs est l'aspect le plus répandu. C'est à ce versant que nous faisons référence dans ce cadre de l'étude sur les conflits conjugaux. Ainsi, les conflits conjugaux ne constituent pas en eux-mêmes des problèmes majeurs dans les couples. Ils ne le deviennent que lorsque plus fréquemment, des conjoints développent des façons négatives de réagir aux conflits qui s'avèrent néfastes, nous précisent Cléments, Markman, Cléments et al. (1997) ; Gottman et Silver (1999).

Les conflits conjugaux se distinguent des violences conjugales, car : « La violence est un rapport de force durable au profit de l'homme violent, expression d'une volonté de s'imposer à l'autre, de le dominer. » (Casas, 2009.P.70). Le conflit conjugal se différencie aussi du problème. Le problème est non seulement mesurable et observable, mais il incarne l'absence de situation adéquate. Il engendre un état d'insatisfaction acceptable et il est rationnel. Alors que le conflit est non mesurable certes, mais observable. Par conséquent, pour le rendre mesurable, il faut le quantifier. Ce qui fait dire à Lemaire (1982) qu'il y a conflit ou dispute, lorsque la réalité psychique du sujet est modifiée et non la réalité objective du sujet. Ainsi, chacun des partenaires peut se trouver à un moment où à un autre dans cette réalité.

Par conséquent, la dispute qui est le sujet à l'étude, et au regard de l'analyse qui précède désigne, les moments dans la relation de couple (mari et femme), qui révèlent l'expression d'émotions négatives, la contradiction d'intérêts, la rencontre de sentiments contraires qui s'opposent. Elle fait suite à une accumulation d'insatisfactions, de frustrations, résultantes d'un ou de plusieurs problèmes non résolus, marqués soit par leur intensité du moment (aspect aigu), soit par leur durée et répétition (aspect chronique). Il implique surtout le versant émotionnel. Il est donc évident que la dispute, part d'un ou de plusieurs problèmes non résolus entre conjoints/partenaires dans le ménage. Ainsi, Lemaire (1966), Robion (2014) rappellent que les conflits conjugaux et souvent leurs origines se trouvent dans les compromis inconscients ayant conduit les deux personnes à se préférer, à s'estimer et à entretenir des relations plus ou moins étroites dès le moment de leur choix mutuel. Pour Mbow (2011) et Stébé (2015), les conflits conjugaux proviennent des difficultés dans les échanges verbaux qui sont liées à la fois à la forme et au contenu de la requête. Pour Maneira (2014), ce serait un manque d'attention conjointe. Pour d'autres auteurs encore comme Meunier (1996), Marroncle

(1998), et Neyrand (2011) l'idéalisation du conjugal et la fragilisation du couple, ou le paradoxe de l'individualisme relationnel est mise en cause. Dedy et Tapé (1995), Koné et Kouamé (2005) fustigent respectivement la récession économique et le programme d'ajustement structurel (PAS). L'observation empirique montre que la situation n'est toujours pas reluisante, et encore moins aujourd'hui. Pour Bourgoin (1984), Thibon (1987), et Un terreiner (2015), c'est plutôt la culture. Pour eux, nous sommes tous conditionnés par des influences culturelles de diverses natures à savoir la famille, la tribu, le clan ou même la profession. Il existe un conditionnement collectif qui se réfère à un système qui engendre des différences de comportements. Les facteurs culturels représentent en termes d'union quelque chose de spéciale. En effet, pour eux, les unions entre les personnes de milieux différents doivent constituer l'exception, parce que dans une union entre individus de même milieu, les habitudes, les goûts, les besoins communs qui constituent ce qu'on appelle génériquement mœurs, contribuent à cimenter l'amour. Alors un ménage dans lequel l'on ne retrouverait pas tous ces atouts précédemment cités et qui constituent un patrimoine sûr, commun aux conjoints/partenaires et un garant de la consolidation de l'amour du couple, serait voué à l'échec. Et pourtant, le conflit devrait être mieux appréhendé puisqu'il tutoie l'homme tout le long de son existence. Ce, du fait, et selon Freud (1932), que les conflits sont inhérents à l'être humain, et par conséquent, inévitables. Etant inévitables, ils devraient être, la chose la mieux connue de l'homme et la mieux gérée par lui. Mais, les nombreux dysfonctionnements des ménages d'ici et d'ailleurs démontrent le contraire. Le conflit conjugal engendre des traumatismes, physiques, moraux, affectifs, et psychologiques chez l'un ou l'autre des conjoints ou partenaires mais encore plus chez les enfants.

En effet, Gottman (2001) montre que les enfants de parents malheureux ont un rythme cardiaque plus élevé pendant des interactions ludiques et ne possèdent, ni ne développent, la capacité de pouvoir le ralentir. Au fil du temps, on retrouve les conflits conjugaux (disputes) dans la baisse des résultats scolaires, quel que soit le quotient intellectuel (QI) des enfants. En revanche, il ajoute que les enfants de ménages qui s'entendent bien "réussissent mieux dans les domaines scolaire et relationnel parce qu'ils ont appris de leurs parents à traiter les autres avec respect et à gérer les chagrins. Par ailleurs, l'étude longitudinale menée par Hetherington et al. (1985) révèle que les garçons de familles intactes mais à haut niveau de conflit conjugal éprouvent plus de difficultés d'adaptation que les garçons de parents divorcés mais ayant vécu peu de conflits.

Au-delà des enfants, les conséquences négatives de ces conflits conjugaux sur les conjoints sont toutes aussi importantes. Avec Jacques et Claire Poujol (1999), Lamarre et Lussier (2007), les conflits conjugaux peuvent entraîner une dépression nerveuse qui se traduit par une fatigue prolongée, un malaise général, un amaigrissement. Et le fait gênant est que, ces désagréments persistent malgré les soins médicaux. Croyant pouvoir éviter ces problèmes, certains conjoints s'adonnent à des vices, alcool, tabac, drogue et subliment le travail. L'individu tout entier en est affecté ; et cela peut se ressentir sur le rendement au travail.

Par ailleurs, Les conflits conjugaux peuvent, rapidement et parfois, déboucher sur une procédure de séparation en cas d'union libre, et de divorce pour un couple marié (Beugnies, 2002). Par exemple, le taux de divorce est passé, en vingt ans, en Europe du Nord de 5-10% à 20-30% au niveau des ménages (Roussel, 1976). Aux Etats-Unis, un marié a environ 50% de chance de divorcer. Au Brésil, les données les plus récentes mises à la disposition par l'IBGE, organisme de statistique et d'enquête fournie dans l'article de Alencar, L. M. Th, Mantillade & Souza. R. (2006) montrent qu'un mariage sur deux est rompu après dix ans, et sur un total de 224, 052 divorces et séparations judiciaires, plus de 58% concernent des couples avec enfants mineurs.

En Côte d'Ivoire précisément Abidjan, un aperçu des divorces entre 1994 et 1999 et ceux de 2000 à 2005 sont donnés respectivement par Gouogui (2004) et Kouamé (2006). De 1994 à 1999, il y a eu 1003 dossiers existants par an. Les décisions de divorces prononcées de 2000 à 2005 par le tribunal d'Abidjan sur cinq ans donnent un total général de 1.601 divorces soit une moyenne de 267 divorces par an. Comparé au nombre total de divorces de la période allant de 1994 à 1999, on relève une augmentation de 100 divorces par an. Ces quelques exemples de taux de divorces en Europe, en Amérique et en Côte d'Ivoire suscités, sont des solutions ultimes trouvées à des conflits conjugaux récurrentes et insolubles.

En somme, et au regard de ce qui précède, les enfants qui représentent le futur d'une société, seraient porteurs de handicaps dus aux lourdes conséquences des conflits conjugaux. Les lendemains de cette société seraient donc hypothéqués selon Godet et Sullerot (2005). Pour eux, les facteurs de développement sont endogènes et contingents, et il n'y a pas de développement durable sans enfants. Ainsi, les conjoints/partenaires à qui échoient l'éducation des enfants doivent se résoudre à y mettre un point d'honneur en vue de préserver la santé mentale, psychologique et physique des enfants, mais également la leur pour un bon encadrement.

La littérature expose un large éventail de facteurs responsables de l'apparition des conflits conjugaux. Parmi ces facteurs, il y a l'origine socioculturelle des partenaires intimes (Roussel, 1999), de l'identification formelle des tâches et de la contribution de chacun des époux aux charges domestiques (Kouamé, 2006 ; Nyamsi, 2013). Ces facteurs aux conséquences des tructricestelles que les divorces, les difficultés sociales et scolaires chez les enfants sont éloquentes et expressives. Elles sont la preuve d'une distorsion, d'un dysfonctionnement dans les ménages, de l'existence de malaises révélant ainsi la présence de nombreux conflits conjugaux non résolus.

Toutefois, ces facteurs n'ayant pas été abordés sous des aspects spécifiques en relation avec le contexte ivoirien, voire Abidjanais, nous les retenons en vue d'un approfondissement grâce à cette étude. Par conséquent, et eu égard à ce qui précède, qu'est-ce qui pourrait bien expliquer la survenance de tant de conflits conjugaux dans les couples en Abidjan en particulier au cours de ces dernières décennies? Quels facteurs pourrait-on incriminer? Et pour quels motifs ?

Par ailleurs, cette étude examine dans une perspective corrélacionnelle, les motifs des conflits conjugaux dans les couples à Abidjan et les facteurs susceptibles de les expliquer. Pour ce faire des hypothèses au nombre de deux ont été formulées. La première hypothèse (H1) : « Les couples hétéroculturels présentent un nombre de conflits conjugaux supérieur à celui des couples homoculturels. ». La deuxième hypothèse (H2) : « Les couples homoculturels, dont la contribution de chacun des époux/partenaires aux charges du ménage n'a pas été formellement identifiée, présentent un nombre de conflits conjugaux égal à celui des couples homoculturels, dont la contribution de chacun des époux/partenaires aux charges du ménage est formellement identifiée.

II-METHODOLOGIE

2-1. Caractérisation des variables

D'après les renseignements pris sur le site de Côte d'Ivoire tourisme en 2005, il existe plusieurs grands groupes ethniques socioculturels en Côte d'Ivoire. Ainsi, l'appartenance socioculturelle des conjoints exprime le groupe culturel d'origine de chacun des conjoints/partenaires. Elle est scindée en couples homoculturels et couples hétéroculturels. Un couple est qualifié d'homoculturel lorsque

les conjoints/partenaires sont issus du même groupe socioculturel, et hétéroculturel quand les conjoints/partenaires proviennent de groupes socioculturels différents. Cette variable est de nature qualitative.

La contribution de chacun des époux/partenaires aux charges du ménage est de nature qualitative. Dire que chacun des époux contribue aux charges du ménage signifie que les charges sont formellement identifiées et chacun s'en acquitte selon ses moyens. Ainsi nous avons tâches identifiées et tâches non identifiées. Elles ont été inspirées par le code civil ivoirien ancien de 1964 modifié en 1983 et du nouveau de 2012.

Selon Jaspard (2007), les disputes ou les conflits conjugaux expriment la même réalité. Elle est de nature qualitative et c'est la variable dépendante. Les disputes (« Bouderies », « Insultes », « Critiques acerbes », « Evitement », « l'Indifférence », « Honte », « Humiliation ») sont évaluées en termes de fréquence d'apparition par des adverbes tels que « jamais », « rarement », « quelquefois », « souvent », et « toujours », (Poujol, 1999; LamarreetLussier, 2007).

2-2 : Echantillon

La méthode probabiliste se révèle la plus précise possible pour obtenir un échantillon représentatif. Sur la base de cette méthode, nous avons obtenu un échantillon avec un effectif de 560 sujets dont 280 hommes et 280 femmes choisis sur 606 conjoints/partenaires de la population d'étude. Ils sont âgés de 35 à 59 ans en union et ont un emploi au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête. Ces conjoints/partenaires sont issus des communes de Marcory, Koumassi, Adjamé, Abobo, Yopougon, et Cocody du district d'Abidjan. Pour la réalisation de cette étude, nous avons eu recours à la technique d'échantillonnage par grappe qui est issue de la méthode d'échantillonnage aléatoire.

2-3 : Instruments et déroulement de la recherche

Un guide d'entretien et un questionnaire ont été utilisés pour recueillir les données. Le guide d'entretien a servi de pré-test pour identifier définitivement les variables indépendantes à l'étude. Les items du guide sont : l'appartenance socioculturelle des conjoints/partenaires, et la contribution de chacun des époux/partenaires aux charges du ménage et les conflits conjugaux. Le questionnaire, il convient de souligner qu'un pré-questionnaire a été élaboré pour éprouver le degré de compréhension des items. Des questions précises portent sur des comportements personnels qui se sont réalisés et qui permettent de saisir et de définir les spécificités des comportements des conjoints/partenaires. Aussi, des conjoints/partenaires donnent des intentions de comportements. Une échelle de Likert, complète ce questionnaire, C'est une L'échelle contient des choix de réponses. À chaque réponse, il est possible d'attribuer une note positive qui permet un traitement quantitatif des données, pour calculer par exemple la moyenne (et l'écart-type) des réponses données par l'échantillon interrogé. Le conjoint/partenaire participant qui coche, « jamais » a 1 ; « Rarement » a 2 ; « Quelquefois » a 3 ; « Souvent » a 4 ; et « Toujours » a 5. La moyenne s'obtient par la somme de toutes les notes obtenues divisée par 2. Cette échelle est utilisée au niveau de l'item 19, item de la quatrième partie du questionnaire qui concerne la variable dépendante Ce questionnaire comporte quatre grandes parties avec en tout 19 items. Les items sont tous des questions fermées. La première partie est relative à la biographie des conjoints/partenaires. La seconde partie a trait aux données sur la famille et les deux variables indépendantes où le sujet est invité à décliner son groupe ethnique, sa contribution aux charges du ménage. La troisième partie comporte un item et enfin la quatrième

partie concerne la variable dépendante où le sujet est amené à choisir les adverbes et les différentes formes de manifestations qui expriment et qualifient selon lui le mieux les apparitions des conflits conjugaux dans son ménage. Il y a eu plusieurs enquêteurs, et chaque conjoint/partenaire a eu droit à un questionnaire. Ils ont été interrogé séparément. La passation a eu lieu au domicile des conjoints/partenaires. Une fois celle –ci terminé, les questionnaires sont collectés pour traitement et analyse des résultats.

III-RESULTATS

Nous avons présenté les résultats selon l'ordre de formulation des hypothèses. L'item 19 qui évalue les conflits conjugaux est une échelle de Likert . Son analyse factorielle a permis de valider sa structure initiale (voir instrument de mesure. Et donc, tous les sous items ont été pris en compte pour le calcul de la note affectée aux conflits conjugaux produits. C'est la somme de tous ces points sur les huit (8) sous - items qui donne la note du participant dans le conflit (item 19).

Ainsi pour la vérification de l'hypothèse I, les moyennes d'apparitions des conflits conjugaux des couples hétéroculturels et homoculturels seront comparées grâce au t de student. Toutes ces valeurs et les effectifs ainsi que les valeurs des autres modalités de la deuxième hypothèse ont consignées dans les tableaux ci-dessous. Ils seront suivis du tableau II de la présentation de l'analyse du contenu.

3-1 : Présentation des résultats

3-1-1 : Appartenance socioculturelle des conjoints et conflits conjugaux

Tableau I : statistique des groupes.

	Type de couple	Nombre de couples	Moyenne	Erreur standard moyenne
Moyenne conflit	Hétéroculturels	259	1,7828	0,02656
	Homoculturels	234	1,5219	0,02740

Le tableau I indique l'effectif des différents types de couples ainsi que la moyenne des conflits de chaque type de couple. Les couples hétéroculturels (effectif ,259 ; moyenne, 1,78) et les couples homocultuels (effectif, 234 ; moyenne, 1,52).

Le tableau suivant donne quant à lui la valeur du t de Student.

Tableau II : Test d'échantillons indépendants

		Test de Levene sur l'égalité des variances	Test – t pour l'égalités moyennes				
		F	Sig	t	Ddl	Sig bilatérale	Différence moyenne
Moyenne de conflit	Hypothèse de variances égales	8,894	0,003	6,831	491	0,000	0,26092
	Hypothèse de variances inégales			6,838	487,698	0,000	0,26092

Test – t pour l'égalités moyennes		
Différence écart - type	Intervalle de confiance 95% de la différence	
	Inférieure	Supérieure
0,03820	0,18587	0,33596
0,03816	0,18594	0,33589

Le tableau II, indique la valeur du t de student qui est 6,83 et le seuil de probabilité de .01. Ces deux résultats permettent la vérification de l'hypothèse.

L'application du test des échantillons indépendants, le t de student aux données du tableau I aboutit à une valeur $t=6,83$, $p < 0,01$, significative au seuil de probabilité de .01. Les couples hétéroculturels ont une moyenne et un écart – type de conflits conjugaux (disputes) de 1,78 et 0,43. Pour les couples homoculturels 1,52 de moyenne et 0,42 d'écart - type. Ainsi les couples hétéroculturels présentent un nombre de conflits conjugaux supérieur à celui des couples homoculturels. L'hypothèse est donc confirmée au seuil de probabilité de .01. L'analyse des données du guide d'entretien corrobore cette assertion (cf. le tableau IV de l'analyse du contenu pour les catégories et unités de sens, pp11, 12). Mieux, elle donne les raisons explicatives de ces nombreuses disputes ou conflits conjugaux dans les couples hétéroculturels et les raisons des disputes ou conflits conjugaux occasionnels ou rares dans les couples homoculturels. Cette analyse

révèle que les différences de personnalité de base et d'éducation entre les conjoints est une source de disputes ou conflits conjugaux.

3-1-2 Couples homoculturels, Tâches identifiées, tâches non identifiées et conflits conjugaux.

Le tableau III renseigne sur la moyenne générale unique des conflits conjugaux, $M = 1,679$. Il est suivi en du diagramme des profils.

Tableau III : Moyenne générale des conflits conjugaux

Moyenne	Erreur standard	Intervalle de confiance à 95%	
		Borne inférieur	Limite supérieur
1,679	0,033	1,613	1,745

Le diagramme représente les profils des conflits conjugaux des couples hétéroculturels et homoculturels. La moyenne générale est de 1,679 soit 1,68. Cette moyenne est la même dans les deux types de couples homoculturels. Il s'agit de couples homoculturels où les charges sont formellement identifiées et les couples homoculturels où les charges ne sont pas formellement identifiées.

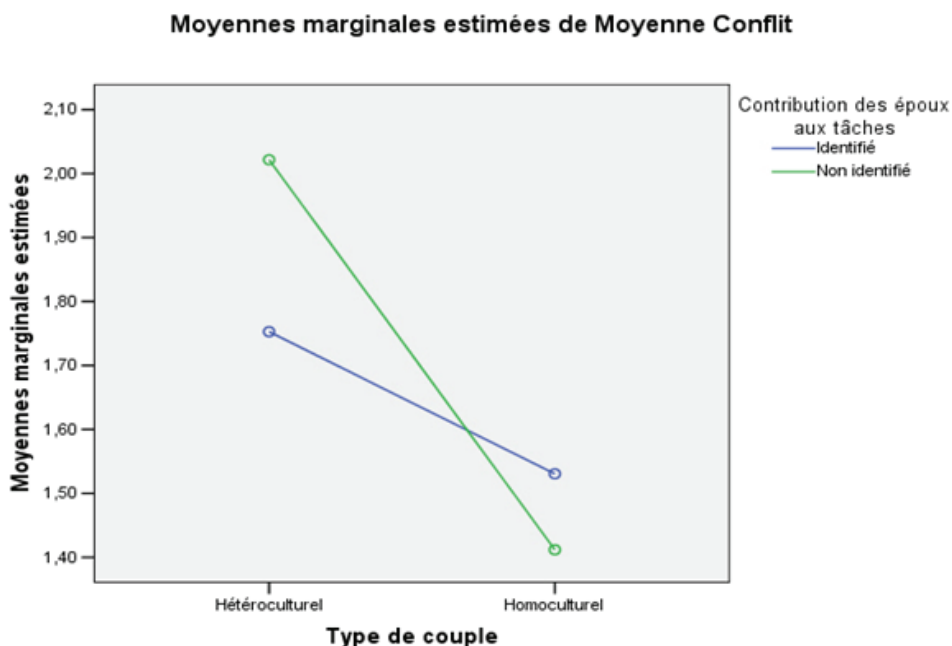


Figure 1 : Diagramme des profils des conflits conjugaux

Le résultat donne une moyenne générale de conflits conjugaux égale à $M = 1,68$. Nous constatons, par rapport aux Moyennes marginales estimées de Moyenne de Conflits conjugaux (disputes), qu'au niveau des couples homoculturels, il y a autant de conflits conjugaux dans les couples homoculturels où la contribution de chacun des époux/partenaires aux charges du ménage n'est pas formellement identifiée que dans les couples homoculturels où la contribution de chacun des époux/partenaires aux charges du ménage est formellement identifiée car il n'y a qu'une seule moyenne pour les deux types de couples. Cette moyenne est de 1,68 à un intervalle de confiance à 95%. Les moyennes des conflits conjugaux dans les couples homoculturels, sont faibles selon les résultats obtenus. Cette homoculture favorise la résolution des désaccords. Elle prédispose ainsi le ménage à une atmosphère favorable à tout autre échange tel celui sur les dépenses du foyer.

3-1-3 : Les résultats du guide d'entretien

Ce tableau présente les phrases des conjoints/partenaires regroupées en fonction des modalités des hypothèses.

Tableau IV: PRESENTATION ET ANALYSE DU CONTENU DU GUIDE D'ENTRETIEN

Catégories	Unité de sens	Effectifs	Pourcentage	Exemples de phrases
1. Couples hétéroculturels	Différences entre les personnalités de base et l'éducation des conjoints/partenaires	97	60,6	<p>1. Quand je lui fais des reproches il ne m'écoute jamais. (Femme Krou, Homme Akan).</p> <p>2. Les relations sont toujours tendues. Krou, (Gnamboua F), Lagunaire, (Abouré M)</p> <p>3. Il se fâche beaucoup, je n'aime pas ça. Mandé (Koyaka F), Gour (Senoufo M)</p> <p>4. Elle me fait des histoires quand je fais plus de trois jours sans rentrer à la maison. Burkinabé (Mossi H, Akan F)</p> <p>5. Il rentre toujours tard à la maison et quand je lui demande d'où il vient il se fâche. Akan F, Lagunaire M.</p> <p>6. Ces parents veulent que je sois musulmane cela depuis notre mariage. Ils voulaient lui donner une femme de chez eux. Lagunaire F, Mandé nord M.</p> <p>7. Je m'efforce à tenir mon calme pour vivre dans mon foyer et aussi à cause de mes enfants. Burkinabé F, Togolais H.</p> <p>8. C'est au début, ma femme se fâchait beaucoup, maintenant ça va mieux. Lagunaire (Attié M), Mandé sud F.</p> <p>9. Il me bat pour des banalités, je suis à la limite une servante dans sa maison. Burkinabé (Mossi H), Akan F.</p> <p>10. Il veut m'imposer certaines choses que je ne veux pas. Akan F, Mandé nord M.</p> <p>11. Il y a toujours conflit parce qu'il sort beaucoup les nuits. Mandé nord H, Gour F.</p> <p>12. Quand elle désobéit, je la mets à sa place. Burkinabé (Groussi H), Akan F.</p> <p>13. Les palabres sont souvent dus aux incompréhensions. Krou F, Akan H.</p> <p>14. C'est le côté orgueil qui pose problème chez mon mari, cela est souvent source conflits. Akan (Baoulé F), Krou (Bété M).</p> <p>15. Vu la différence d'éducation, c'est difficile, je supporte malgré que ce n'est pas facile. Gour (Senoufo F), Akan (Baoulé M)</p> <p>16. Pas de causerie entre monsieur et moi. Akan (Baoulé F), Krou (Gouro M)</p>

2. Couples homoculturels	Personnalité de base et des us et coutumes communs	44	27,5	1. En tout cas ma femme et moi on n'a pas trop de problème. Mandé nord (Malinké M, F) 2. C'est mon mari traditionnel, donc on vie comme on le peut. (Guinéenne F), Guinéen M).
3. Couples où la contribution de chacun des époux aux charges (tâches) du ménage est formellement identifiée	Acceptation de la répartition des tâches par chaque époux / partenaires et la participation effective de chacun des conjoints / partenaires aux charges (tâches) du ménage	58	36,3	1. Ici nous, on se dispute rarement, sinon voir non. Car chacun sait ce qu'il doit faire chaque mois et jour. 2. Entre ma femme et moi, les conflits c'est vraiment rare parce que les tâches sont bien partagées
4. Couples où la contribution de chacun des époux aux charges (tâches) du ménage n'est pas formellement identifiée	Le mari s'arrogé tous les droits et se comporte en maître absolu.	100	62,5	1. Les tâches ne sont pas partagées, c'est le monsieur qui fait tout. C'est le monsieur qui commence les disputes. 2. Ma femme est insoumise, et pourtant j'assume tout. Les tâches ne sont pas partagées. 3. Mon mari ne sait pas me parler devant les visiteurs quand il boit. C'est lui le chef de famille donc il s'occupe de toutes les dépenses. Les tâches ne sont pas partagées. 4. Mon mari assure tout. Les tâches ne sont pas partagées. 5. Il y a toujours conflit parce que mon mari dit qu'il est le seul à prendre en charge tout. Les charges ne sont pas partagées. 6. Quand elle désobéit je la mets à sa place. Les tâches ne sont pas partagées.

3-2 : Analyse des résultats

Appartenance socioculturelle et conflits conjugaux : couples hétéroculturels

Les résultats statistiques montrent que les couples hétéroculturels présentent un nombre de conflits conjugaux supérieur aux couples homoculturels. L'hypothèse (1) est confirmée. En effet, le $t=6,83$, $p < 0,01$, est significative au seuil de probabilité de .01. Les moyennes respectives des types de couples sont, pour les couples hétéroculturels de 1,78, contre 1,52 pour les couples homoculturels. Ces résultats trouvent leur explication dans l'unité de sens de l'analyse du contenu. Selon cette unité de sens, les facteurs explicatifs des nombreux conflits conjugaux dans les couples hétéroculturels sont : « Différences entre les Personnalités de Base et l'Education des conjoints/partenaires ».

Les facteurs explicatifs des nombreux conflits conjugaux relevés dans les couples hétéroculturels sont dus aux différences entre les Personnalités de Base et l'Education des conjoints. Lors de l'administration du guide d'entretien nous avons recueilli chez les couples hétéroculturels 16 propos types qui implicitement indexaient la personnalité de base et l'éducation des conjoints comme étant les causes des conflits. Ces réponses étaient récurrentes sur un total de 160 guides d'entretiens pour 80 couples. Soit une fréquence de 97/160 et un pourcentage de 60,6%. Ces données étant conséquentes, nous pouvons donc étendre l'analyse des séquences à l'ensemble de la population. Ces réponses mettent en évidence les nombreuses

divergences qui existent au niveau des personnalités de base et au niveau de l'éducation. Chaque personnalité de base fait référence à un ensemble de faisceaux culturels, soit Akan, Krou, Gour, soit Mandé Nord ou malinké, Mandé Sud ou lagunaire. Ces faisceaux produisent une ressemblance entre les individus de même groupe ethnique. Ceux –ci ayant en commun la langue, ils partagent par ailleurs, d'autres traits de caractères qui sont fondamentaux. Ces traits diffèrent totalement, cependant, d'un grand groupe ethnique à un autre. Et sont, néanmoins, plus ou moins similaires à l'intérieur d'un même grand groupe culturel. Cela sous-entend qu'un grand groupe est un agrégat de sous-ensembles, tous rattachés à un noyau central mais à des degrés divers. Plus les peuples sont proches du noyau central, plus ils ont des us et coutumes semblables. Plus ils sont éloignés du noyau moins ils sont ressemblants d'avec les premiers cités. Moins encore ils le sont lorsqu'ils appartiennent, chacun à un grand groupe culturel différent. Ainsi, les conceptions, les habitudes et l'éducation des conjoints sont toutes aussi imprégnées de ces vents culturels ethniques. "Comme quoi, l'on ne pratique que ce qu'il connaît le mieux"

Appartenance socioculturelle et conflits conjugaux : couples homoculturels

Selon les résultats du traitement statistique, les conflits conjugaux dans les couples homoculturels sont moindres. La moyenne des conflits conjugaux dans ces couples est de 1,52 contre 1,78 pour les couples hétéroculturels. Avec un $t=6,83$, $p<01$, significatif au seuil de probabilité .01. L'hypothèse (1) est confirmée. Cette faible fréquence de conflits conjugaux dans les couples homoculturels trouve son explication à travers « une personnalité de base et des us et coutumes communs », unité de sens de cette catégorie.

Les facteurs explicatifs des conflits conjugaux occasionnels observés dans les couples homoculturels sont : une personnalité de base et des us et coutumes communs. Sur un total de 160 guides d'entretien administrés pour 80 couples, deux réponses types revenaient le plus souvent avec une fréquence de 44/60 et un pourcentage de 27,5%. Au regard du pourcentage, nous pouvons généraliser les commentaires à l'ensemble de la population. L'homoculture présume d'une culture identique au niveau des conjoints, contrairement à l'hétéroculture. Comme nous le constatons, ces conjoints homoculturels partagent à quelques éléments de différence, les mêmes us et coutumes. En d'autres termes il existe de petites variantes. Par conséquent, Cette communauté, joue un rôle de rapprochement et d'harmonisation qui permet aux époux dans les moments difficiles de prévenir les débordements, d'assouplir les propos, et de minimiser les efforts à fournir par les époux pour régler un problème qui surgit.

Contribution des époux aux charges du ménage et conflits conjugaux : charges formellement identifiées.

Le $t=5,405$, soit $t=5,41$, $p<05$, est significatif au seuil de probabilité de .05. L'hypothèse (2) est vérifiée. Les couples dont la contribution de chacun des époux/partenaires aux charges (tâches) du ménage n'est pas formellement identifiée présentent un nombre de conflits conjugaux supérieur aux couples dont la contribution de chacun des époux/partenaires aux charges (tâches) du ménage est formellement identifiée. Ainsi, la fréquence des conflits conjugaux dans les ménages où la contribution de chacun des époux aux charges du ménage est identifiée est de 1,65. Tandis que, celle des ménages où la contribution de chacun des époux aux charges du ménage n'est pas formellement identifiée est de 1,80.

Les facteurs explicatifs des conflits conjugaux occasionnels ou rares dans les ménages où, les tâches sont formellement identifiées sont, l'acceptation de cette répartition des tâches par chaque époux et la participation effective de chacun des conjoints aux tâches ménagères. Les résultats de l'entretiens nous donnent pour cette modalité de la variable indépendante, la contribution de chacun des époux aux charges du ménage, 58/160 réponses, soit un pourcentage de 36,3%. Ces interviews prônent le bien fondé du partage des tâches dans le ménage. Selon ces participants, quand chaque époux sait chaque mois et jour, ce qu'il a comme charge, et qu'il ne s'en dérobe pas, il y a moins de disputes.

Contribution des époux aux charges du ménage et conflits conjugaux : charges non formellement identifiées.

Les résultats statistiques confirment l'hypothèse (2), avec un $t=5,405$, soit $t=5,41$, $p < 0,05$, significatif au seuil de probabilité de .05. Les couples dont la contribution de chacun des époux/partenaires aux charges (tâches) du ménage n'est pas formellement identifiée présentent un nombre de conflits conjugaux supérieur aux couples dont la contribution de chacun des époux/partenaires aux charges (tâches) du ménage est formellement identifiée. La fréquence des conflits conjugaux de cette catégorie de ménage où la contribution des époux/partenaires aux charges (tâches) du ménage n'est pas formellement identifiée est de 1,80 contre 1,52 pour l'autre type de ménage. Par ailleurs, l'unité de sens obtenu grâce à l'analyse du contenu, donne la raison sous – jacente aux fréquents conflits conjugaux dans ces ménages. « Le mari en général étant le seul à avoir le pouvoir d'achat et à assurer toutes les dépenses de la maison, s'arroge tous les droits, et se comporte en maître absolu ».

La raison sous – jacente aux fréquents conflits conjugaux, évoquée par les partenaires dans les ménages où les tâches ne sont pas formellement identifiées est le fait que, le mari en général étant le seul à avoir le pouvoir d'achat et à assurer toutes les dépenses de la maison, s'arroge tous les droits, et se comporte en maître absolu. Les réponses données au cours de l'entretien (cfère le tableau IV, p13) attestant ce comportement s'élèvent à 100/160, soit un pourcentage de 62,5%. Ce pourcentage dépassant les 50%, nous invite à étendre l'analyse à l'ensemble de la population. Le conjoint s'octroie tous les droits et tous les pouvoirs parce qu'il détient les finances du ménage. Comme souvent, le dit l'adage " Qui a de l'argent a le pouvoir".

IV-DISCUSSION

Il est question d'examiner l'influence des déterminants psychosociologiques sur l'apparition des disputes dans les couples à Abidjan.

Au regard des résultats obtenus à la suite des investigations sur le terrain, avec l'analyse du contenu des unités de sens des interviews ainsi que le traitement statistique des données recueillies, nous pouvons affirmer que les deux hypothèses formulées sont confirmées. Il existe, en rapport avec la fréquence d'apparition des disputes (conflits conjugaux) dans les couples, une différence significative entre les couples hétéroculturels et les couples homoculturels. Cependant, les couples homoculturels, où, la contribution de chacun des époux aux charges du ménage n'est pas formellement identifiée ont la même moyenne de conflits conjugaux (disputes) que ceux des couples homoculturels où les charges de chacun est formellement identifiée. Nous constatons en comparaison avec les résultats des autres travaux ou écrits dont nous avons fait état dans la revue de question que le

nombre de disputes (conflits conjugaux) dans les couples hétéroculturels dont les conjoints/partenaires sont issus de cultures différentes est plus élevé que dans les couples homoculturels où les époux partagent la même origine socioculturelle. Ces données sont corroborées par les points de vue des auteurs comme, Bourgoïn (1984), Thibon (1987), Roussel (1999), Bassitché (2002) et dans copyright de 2000 à 2015.

Les facteurs explicatifs des nombreux conflits conjugaux relevés dans les couples hétéroculturels sont dus aux différences entre les Personnalités de Base et l'Education des conjoints.

En effet, pour Bourgoïn (1984), Bassitché (2002), nous sommes tous conditionnés par des influences culturelles de diverses natures à savoir la famille, la tribu, le clan ou même la profession. Pendant que la norme permet d'uniformiser les comportements, le système des valeurs explique quant à lui et en partie les décisions que l'individu prend face à certaines situations, et les rituels, eux, régulent et facilitent les échanges. Un rituel étant une convention, une forme de politesse, il respecte des codes, des usages valables dans un contexte donné et à une certaine époque. La méconnaissance de ces rites peut faire échouer une communication.

En effet, ces codes contenus dans les rituels sont un ensemble de règles émanant d'une culture propre. Ils peuvent évoluer dans le temps, être différents d'un groupe social à un autre, d'un contexte à un autre, d'une culture à une autre. Chaque individu fait partie d'un ou plusieurs de ces groupes porteurs de valeurs, de normes ou de modes de vie qui servent de référence à tous ces individus et qui vont être à la base de leur comportement. Ce conditionnement marque profondément l'individu et imprime à sa personnalité des traces durables, parfois indélébiles, (Kardiner, cité dans Bassitché 2002), de sorte que notre provenance socioculturelle est sue, de par nos comportements et attitudes. Ces hommes et femmes engagés dans un ménage et appartenant à des cultures différentes ou non, ne pourront exprimer que, ce que leurs cultures respectives leur auront appris. C'est ce que (Kardiner, cité dans Bassitché 2002), a qualifié de personnalité de base.

Cette pluralité culturelle peut parfois provoquer certaines contradictions au niveau comportemental. Par conséquent le comportement d'un individu ne peut pas être expliqué par les seuls facteurs individuels car des relations se tissent entre les hommes. Les individus peuvent adopter une attitude de rejet des normes et valeurs de leurs groupes, ou au contraire avoir une attitude d'appartenance par imitation qui réponde à un besoin d'identification. Ce besoin d'identification conduit des personnes à contracter des mariages homoculturels. Ce sont des mariages où les conjoints ont la même appartenance socioculturels. C'est – à – dire qu'ils partagent la même culture, voire les mêmes représentations, les mêmes préjugés et les mêmes stéréotypes. Autrement dit, un couple hétéroculturel dont les époux sont issus de courants culturels différents auront à affronter chacun, tous ces éléments constitutifs de la culture de l'un et de l'autre en vue d'une harmonisation. Les conflits conjugaux vont forcément apparaître et auront des degrés divers, puis seront vécus variablement.

La perturbation cognitive qui en découle va engager la personne dans la recherche d'un nouvel équilibre cognitif qui tiendra compte des informations perturbantes. Les informations perturbantes sont dans ce cadre ci, les difficultés rencontrées par les conjoints/partenaires dans la gestion quotidienne de leur différence de personnalité de base et d'éducation. La résultante de toutes ces contradictions et oppositions sont les conflits conjugaux. Les disputes s'avèrent donc plus nombreuses dans les couples hétéroculturels. Dans la continuité de l'explication de cette causalité

due cette fois-ci à l'homoculture des conjoints/partenaires, il faut noter que, le comportement peut largement influencer sur la personne, et les impacts de notre environnement sur l'individu sont notables, de sorte que le seul fait d'être présent le modifie. En effet, n'ayant pas de barrière spécifique au niveau du langage parce qu'il est commun, et partageant les mêmes approches communautaires et familiales de règlement de conflits conjugaux, instruments de persuasion, force est donc de remarquer que, toute cette batterie amène les conjoints/partenaires à réviser leurs avis et positions. Elle permet également de consolider l'amour de la majorité des couples homoculturels comme le soutiennent Thion (1987) et Roussel (1999). Cela a pour conséquence positive d'amoinrir les conflits conjugaux liés à la contribution de chacun des époux aux charges du ménage qui ne sont pas formellement identifiées. Ainsi les couples homoculturels, où, la contribution de chacun des époux aux charges du ménage n'est pas formellement identifiée présente la même moyenne de conflits conjugaux que ceux des couples homoculturels où les charges de chacun des conjoints/partenaires est formellement identifiée.

CONCLUSION

Nous avons voulu vérifier l'impact de ces facteurs : à savoir, l'appartenance socioculturelle des conjoints/partenaires, la contribution de chacun des époux/partenaires aux charges du ménage dans le nombre d'apparition des conflits conjugaux au niveau des couples. Au terme des résultats, les deux hypothèses soumises à l'épreuve des faits sont confirmées.

En outre, les disputes étant pernicieuses, il faudrait multiplier les structures qui s'occupent du bien être des couples et des familles comme cela se fait sous d'autres cieux. Des structures qui peuvent en cas de besoin des couples, les prendre en charge dès leurs fiançailles déjà, leur donner des informations nécessaires sur la personnalité de chacun des partenaires, des notions sur le développement personnel, tout ceci afin de permettre aux partenaires de mieux appréhender leurs mésententes, ou bien de parfaire leur choix et bien d'autres difficultés de couples et surtout de leur permettre de mieux évacuer les disputes.

Les époux/partenaires doivent davantage participer à des séminaires sur la famille, et sur les couples. Cela suppose une vulgarisation des structures qui s'occupent du bien être des familles et des couples.

BIBLIOGRAPHIE

Acuité, M. G. (2011). La théorie d'Albert Bandura : synthèse extraits et notes de lecture dans Collectif(dir), *de l'apprentissage social au sentiment d'efficacité personnelle, autour de l'œuvre d'Albert Bandura*. Paris, France : l'Harmattan.

Aka, K. (2009). *Traditions musicales chez deux peuples gour du nord-est de la côte d'ivoire : cas des Nafana et des Dégha de la région de Bondoukou*. Musée royal de l'Afrique centrale. Leuvensesteenweg Tervuren, Belgique : Service des Publications du mrac.

Akerlof, G., Helliwell, J. (2010). *Interactions sociales, identité et mieux-être*. Toronto, Canada : L'Institut Canadien de Recherches Avancées.

Aspect de la culture africaine traditionnelle. (1999). *Matriarcat Agni, Adjoukrouet Fanti (Akans de Côte d'Ivoire et du Ghana) : quand l'héritier choisi est le neveu maternel "Le Mouvement Matricien"*, Niamey, Niger : Fada'il.

Atger, F., Corcos, M., Perdereau, F., Jeammet, P. (2001). *Attachement et conduites addictives = Attachments and addictive behaviors, Service de Psychiatrie de l'Adolescent et du Jeune Adulte*. Montsouris, France : Annales de médecine interne.

Aubert, D. (1989). *Le mariage*. Paris, France : centurion.

Bacher, F. (1982). *Les enquêtes en Psychologie*. Paris, France: PU de Lille.

Bandura, A. (1980). *L'apprentissage social* (extraits). Bruxelles, Belgique : Mardaga.

Barlow, C. (1995). *Le couple, Chemin vers Dieu*. Paris, France : Desclée de Brouwer.

Bassitché, A. (2002). *Culture et personnalité*, (cours de maîtrise de psychologie), Université de Cocody.

Bekaert, J., Caron, R., Masclet, G. (2012). Le vécu subjectif des enfants exposés à la violence conjugale : l'anxiété et l'apport de variables protectrices. *La psychiatrie de l'enfant*, 55(1), 247-268. doi : 10.3917/psy.551.0247.

Beugniez, J-J. (2002). La médiation familiale. *Imaginaire & Inconscient*, 4(8), 29-36. doi : 10.3917/im.008.0029.

Bibliothèque de psychanalyse et de psychologie clinique. (1959). *Problème du mariage : Evolution d'une approche psychodynamique*. Paris, France : PUF.

Binet, J. (1959). *Le mariage en Afrique Noire*. Paris, France : Cerf.

Biram, M., Zarate, G., Neuner, G., (1997). *La compétence socioculturelle dans l'apprentissage et l'enseignement des langues* Comité de l'Education. Conseil de l'Europe, Conseil de la Coopération Culturelle.

Bourgoin, H. (1984). *L'Afrique malade du management*. Paris, France : Jean.

- Colleyn, J.P. (1982). *Eléments d'anthropologie sociale et culturelle*. Bruxelles, Belgique : L'Université de Bruxelles.
- Darnon, C., Butera, F., Mugny, G. (2002). *Les conflits pour apprendre*. Grenoble, France: Presses universitaires de Grenoble.
- Daubrey, A. (1973). *Le mariage moderne : conférence*. Abidjan, Côte d'Ivoire : s.n.
- David, E., Jacques. W. (1984). *Guide pratique de la vie du couple*. Paris, France : Filipacchi.
- Dédy, F. S, Tapé, G. (1995). *Famille et éducation en Côte d'Ivoire*. Abidjan, Côte d'Ivoire : Lagunes.
- Délais, J. (1967). *Le dossier des enfants du divorce*. Paris, France: Gallimard.
- Domergue, M. (1977). *Croire aujourd'hui au mariage ?* Paris, France : Desclée de Brouwer.
- Duchesne, L. (1987). *Les ménages et les familles au Québec*. Québec : Bureau de la Statistique du Québec.
- Freud, S. (1933 b [1932]). *Pourquoi la guerre ?, Résultats, Idées, Problèmes*. (II, trad. fr. J.-G. Delarbre), Paris, France : PUF.
- Gibbal, J. M. (1971). “ *Stratégie matrimoniale et différenciation sociale en milieu urbain abidjanais*”. Abidjan, Côte d'Ivoire : ORSTOM.
- Girard, A. (1974). *Choix du conjoint*. Paris, France : PUF.
- Godet, M., Sullerot, E. (2005). *La famille, une affaire publique*. Paris, France : La documentation française.
- Gouegui, K. H. (2004). *Les divorces à Abidjan de 1995 à 1999, Etude psychosociale*, (Mémoire en psychopathologie sociale), Université de Cocody.
- Hetherington, E.M., & al. (1985). Long-Term Effects of Divorce and Remarriage on the Adjustment of Children. Issue, 24(5), 518-530. Doi: [http://dx.doi.org/10.1016/S0002-7138\(09\)60052-2](http://dx.doi.org/10.1016/S0002-7138(09)60052-2).
- Jaspard, M. (2007). Au nom de l'amour les violences dans le couple, *Informations sociales*, 8(144), 34-44. Repéré à URL : www.cairn.info/revue-informations-sociales-8-page-34.htm.
- Joan, D., Gottman, J. (2001). *The Relationship Cure: A Five-Step Guide for Building Better Connections with Family, Friends, and Lovers*. New York, USA: Crown Publishers.
- Poujol, J., & C. (1999). *Vivre heureux en couple: comprendre et gérer les conflits de la vie quotidienne*. Paris, France : Empreinte, Temps présent.

Kaufman, J. C. (1999). *Sociologie du couple. Conflit : mettre hors jeu, la violence*, 3ème édition. Paris, France: PUF.

Kaufmann, J-C. (2010). *Vivre à deux, Sociologie du couple*. Paris, France : PUF.

Koné, M., Kouamé, N. E. (2005). *Socio – anthropologie de la famille en Afrique, Evolution des modèles en Côte d'Ivoire*. Abidjan, Côte d'Ivoire : Cerap.

Kouamé, N. E. (2006). *Harmonie sexuelle, gage de la stabilité du couple*. Abidjan, Côte d'Ivoire : Burida.

Lamarre, M., Lussie, Y. (2007). *Conflits et ruptures conjugales : Les psychologues se prononcent*. Québec, Canada : psychologie.

La Société des obstétriciens et gynécologues du Canada (SOGC), (2012). *Les théories de psychologie sociale et la sexualité*. Ottawa, Canada : Web pédagogiques de la SOGC.

Lemaire, J. G. (1966). *Les conflits conjugaux*. Paris, France : sociales françaises.

Lemaire, J.G. (1982). *La structuration du couple humain*. Paris, France : Payot.

Maroncle, J. (1980). *Couples au fil des jours. Mayenne*, France: Floch.

Maroncle, J. (1998). *Turbulences : les couples, les crises et la durée*. Salvador, Mulhouse.

Meunier, J. (1996). *Nous, divorcés remariés des catholiques témoignent*. Paris, France : Desclée de Brower.

Ministère de la Santé et de la lutte contre le Sida (MSLS), Institut National de la Statistique (INS), Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement (MEMPD), Abidjan, Côte d'Ivoire. (2013). *Enquête Démographique et de Santé et à Indicateurs Multiples, 2011 – 2012*. Calverton, Maryland, USA: Measure DHS, ICF International.

Nyamsi, D. (2013). *Discussion de la loi ivoirienne sur le mariage*. Repéré à par <http://www.village-justice.com/articles/local/-cache-vignettes/L150xH200/auton25462-355cd.jpg>.

Montargis, France, Non Violence Actualité, Prairat, E. (1994). “ *Genèse du conflit* ” dans une *éducation non violente*. 2ème édition.

Robion, J. (2014). Mais qu'est-ce qu'ils font ensemble? *Dialogue*, 1(203). Doi : 10.3917/-dia.203.0097. Roussel, L. (1999). *La famille incertaine*. Paris, France: Odile Jacob. Roussel, L. (1976). *La famille après le mariage des enfants*. Paris, France : P.U.F. Thibon, G. (1987). *Ce que Dieu a uni*. Paris, France : Fayard.

Unterreiner, A. (2015). Les enfants de couples mixtes et leur rapport avec leur pays étranger d'origine : une identité « symbolique » affective fondée sur le lien de filiation. *Sociologie et Sociétés*, 47(1), 249-273. Doi : 10.7202/1034426ar.

Conception et réalisation : POLITICOM
Politicom2012@gmail.com
Achévé d'imprimer en janvier 2017 par COD'COULEUR
Imprimé en Côte d'Ivoire